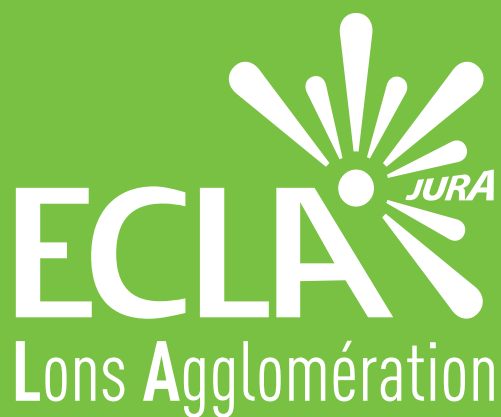


RAPPORT D'ACTIVITÉ

20 19



SOMMAIRE

ECLA

LES SERVICES & LES MOYENS

LES ACTIVITÉS

Périmètre et réseaux	4
Élus	5
Direction Générale	7
Ressources Humaines	11
Finances	13
Développement économique	18
Tourisme	23
Culture	24
Sports	28
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI	30
Collecte et traitement des déchets	31
Environnement et Transition énergétique et écologique	31
Environnement & santé	34
Mobilité - Déplacements doux	35
Transports - Accessibilité	37
Voirie	41
Aménagement numérique	42
Assainissement	44
Service d'incendie et de secours	45
Politique de la Ville	46
Habitat et logement	46
Petite enfance	47
Communication	48
Subventions à l'événementiel	51

ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMÉRATION

1 | PÉRIMÈTRE ET RÉSEAUX



Au 1er janvier 2019, ECLA compte 32 communes, avec l'intégration de Baume-les-Messieurs pour 34 407 habitants (populations municipales cumulées).

Le Pays Lédonien

ECLA fait partie du territoire du Pays Lédonien qui fédère, au 31 décembre 2019, 4 intercommunalités (183 communes) et regroupe 88 922 habitants autour de sa ville centre Lons-le-Saunier. A travers cet échelon, les élus des territoires urbains et ruraux membres et les acteurs économiques et sociaux définissent collectivement les politiques d'aménagement et de développement du territoire.

2019 a été principalement marquée par l'aboutissement de plusieurs années de travaux d'études, de concertation, d'ateliers, de commissions et de réunions publiques pour la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Lédonien. Le projet de SCOT a été arrêté lors du Comité syndical du PETR du 11 décembre 2019. ECLA doit maintenant émettre un avis sur ce projet en conseil Communautaire (mars 2020).



Le Pole Métropolitain Centre Franche Comté

ECLA est membre du Pole Métropolitain CFC avec 5 autres intercommunalités : Grand Besançon Métropole, Grand Dole, Vesoul Agglomération, Grand Pontarlier et Val de Morteau.

En 2019, trois élus d'ECLA ont siégé au conseil métropolitain qui s'est réuni 4 fois sur des sujets que connaît le cœur de Franche Comté, et avec notamment une prise de position sur le SRADDET, le développement des relations avec le Nord Franche-Comté, l'ouverture à la Suisse, l'optimisation de la mise en œuvre des programmes européens, le réseau de tiers-lieux. En complément de l'action des élus, le comité des DGS des 6 territoires s'est réuni à cinq reprises en 2019 pour préparer les séances de conseil et pour assurer le suivi des différents dossiers.



2 | ÉLUS

Le Conseil Communautaire

Pour les 3 communes de plus de 1 000 habitants (Lons le Saunier, Montmorot et Perrigny), la désignation des conseillers communautaires s'est faite par fléchage lors du scrutin municipal de mars 2014.

Pour les 28 autres communes, elle se réalise dans l'ordre du tableau des élus municipaux.

Les communes ayant un seul délégué disposent par la loi d'un délégué suppléant désigné dans l'ordre du tableau municipal.

Avec l'adhésion de la Commune de Baume-les-Messieurs à ECLA au 1er janvier 2019, le conseil communautaire est composé de 64 membres titulaires.

Les 64 élus

Baume-les-Messieurs (1) : Pascal Cardinal

Bornay (1) : Patrick Tartavez

Briod (1) : Jean-Marie Ecoiffier

Cesancey (1) : Jean-Paul Clavez

Chille (1) : Maurice Gallet

Chilly-le-Vignoble (1) : Philippe Gricourt

Condamine (1) : Hervé Guy

Conliège (1) : Roger Rey

Courbouzon (1) : Pierre Poulet

Courlans (2) : Alain Pattingre (maire), Philippe Fournot

Courlaoux (2) : Jean-Yves Lanneau (maire), Bernard

Gay

Frébuans (1) : Paulette Marano

Geruge (1) : Louis Paul Candela

Gevingey (1) : Christophe Nouze

Le Pin (1) : Michel Droit (adjoint)

L'Etoile (1) : Christian Breniaux

Lons-le-Saunier (25) : Nadia Benaglia, Nicole Berthod, Christophe Bois, Claude Borcard, Daniel Bourgeois, Agnès Chambaret, Annette Dhrouin, Patrick Elvezi, Valérie Galle, Jean-Philippe Huelin, John Huet, Evelyne Lacroix, Pascal Lagalice, Jacques Lançon, Laura Landry, Pierre Lauriot, Isabelle Marmier-Mouchanat, Sophie Olbinski, Jacques Pélissard (maire),

Évelyne Pepin, Anne Perrin, Paule Petitjean, Jean-Yves Ravier, Jean-Marc Vauchez, Éric Vuillemey

Macornay (2) : Michel Fischer (maire), Alain Maubey

Messia-sur-Sorne (1) : Aline Billotte (adjointe)

Moiron (1) : François Carre

Montaigu (1) : Martial Vincent

Montmorot (4) : André Barbarin (maire), Pierre Grosset, Eloïse Autem, Robert Choulot

Pannessières (1) : Maurice Monnet

Perrigny (2) : Christiane Maugain (maire), Jean-Noël Benier

Publy (1) : Gérard Rocchi (adjoint)

Revigny (1) : Jean-Yves Bailly

Saint-Didier (1) : Michel Junier

Trenal (2) : Jean Roy, Mickaël Pernin (pour Mallerey)

Verges (1) : Alain Fabry

Vevy (1) : Claude Janier

Vernantois (1) : Monique Pyon

Villeneuve-sous-Pymont (1) : Jean-Paul Thomas (adjoint)

Les Réunions Communautaires

En 2019, se sont tenus :

- 8 conseils communautaires
- 10 bureaux exécutifs
- 8 bureaux élargis
- 23 commissions :
 - 3 Affaires Culturelles
 - 3 Transport / Mobilité
 - 2 Finances
 - 2 Environnement
 - 2 Sport
 - 2 Développement économique
 - 1 Accessibilité
 - 1 Voirie
 - 6 Aménagement de l'Espace et Solidarité Territoriale
 - 1 Petite Enfance
- 5 conseils d'exploitation SIAAL
- 2 réunions du groupe de travail Communication
- 8 Comités de pilotage prise de la compétence eau potable
- 3 réunions du groupe de travail Energie
- 3 réunions du groupe de travail Transition (en Mairie de Montmorot)
- 2 réunions communes aux deux groupes Energie/Transition



LES SERVICES & LES MOYENS

1 | DIRECTION GÉNÉRALE

Prise de la Compétence Eau Potable

La loi 2015-991 du 07/08/2015, dite loi NOTRe avait prévu le transfert de la compétence eau potable aux EPCI à fiscalité propre à compter du 01 janvier 2020. Cette obligation a été confirmée, pour les Communautés d'Agglomération par la loi 2018-702 du 03/08/2018.

Depuis la fin 2017, ECLA a confié aux cabinets KPMG et Merlin une mission d'accompagnement afin de préparer l'organisation de cette compétence.

Après réalisation d'un état des lieux en 2018, le comité de pilotage mis en place s'est réuni à 8 reprises courant 2019 afin de proposer des objectifs, une organisation et des moyens pour l'exercice de cette nouvelle compétence.

La compétence est, en 2019, exercée de manière différenciée sur le territoire :

- 11 Communes sont adhérentes au Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de L'Heute Laroche
- 4 communes sont adhérentes au SIE de la Haute-Seille

- 2 Communes sont adhérentes au SIE de Beaufort-Saint-Agnès
- 11 Communes sont adhérentes au SIE du Revermont
- 5 Communes n'ont pas délégué leur compétence Eau Potable à un syndicat, dont 3 l'exercent en régie (Lons-le-Saunier, Montaigu et Moiron) et 2 ont délégué le service public à la régie de Lons-le-Saunier (Conliège et Macornay).

Les SIE de l'Heute-Laroche, de la Haute-Seille et de Beaufort Saint Agnès étant constitués de communes appartenant à plus de deux EPCI, la loi prévoit que ces syndicats peuvent perdurer, ECLA se substituant à ses communes membres au sein de ces syndicats, qui deviennent syndicats mixtes.

Le SIE du Revermont (SIER) étant entièrement inclus dans le périmètre d'ECLA, la loi prévoyait la dissolution automatique de ce syndicat à compter du 01 janvier 2020. La loi du 27 décembre 2019 a modifié ce point en permettant au syndicat de perdurer si la communauté

d'agglomération avait décidé de lui sub-déléguer tout ou partie de sa compétence. Cependant le conseil communautaire a décidé le 29 janvier 2020 de ne pas sub-déléguer cette compétence. Le SIER a été dissous en conséquence par arrêté préfectoral du 28 février 2020.

Pour les autres communes, sur proposition du comité de pilotage, le Conseil Communautaire a décidé le 16 octobre 2019 de créer un budget annexe de l'Eau potable et d'exploiter ce service en régie dotée de la seule autonomie financière. Les statuts de cette régie ont été adoptés dans la même séance.

Cette régie, la plus importante du Jura, gérera l'approvisionnement en eau potable d'environ 10 000 abonnés, représentant près de 31 000 habitants sur les 34 000 d'ECLA. Les volumes distribués sont de l'ordre de 2 000 000 m³ par an.

Avec ce transfert, ECLA sera doté de l'ensemble des compétences liées au cycle de l'eau :

- la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI),
- la production et la distribution de l'eau potable,
- la gestion des eaux pluviales urbaines,
- l'assainissement des eaux usées.

En ce qui concerne les orientations de gestion de l'eau potable par la régie, le comité de pilotage a formulé les propositions suivantes :

- Conservation des 5 ressources en eau potable situées sur le bassin d'ECLA et développement des interconnexions entre ces ressources et vers les territoires voisins afin de sécuriser l'alimentation en eau des populations.
- Poursuite et renforcement de la lutte contre les fuites en mettant en place des moyens techniques et humains communs pour la recherche de fuites sur l'ensemble des communes concernées en harmonisant et généralisant les moyens de télé-relève des compteurs.
- Mise en place d'un soutien financier aux ménages pour l'adaptation des logements afin de réutiliser l'eau de pluie pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable (arrosage, toilettes, lave-vaisselle...).
- Mise en place d'un programme de renouvellement homogène sur l'ensemble des communes et cohérent avec la durée d'amortissement des réseaux.
- Homogénéisation des méthodes de calcul des rendements de réseaux qui sont différentes selon les services.
- Poursuite et renforcement de la politique de protection des eaux souterraines vis à vis de la pollution chimique (nitrates, pesticides).



Installation rue du château d'eau à Lons-le-Saunier

La régie sera dotée des moyens cumulés du service des eaux de la ville de Lons-le-Saunier et du SIER. Ces services seront partiellement mutualisés avec ceux de la régie d'assainissement notamment pour ce qui concerne l'administration (gestion des abonnés qui sont communs à l'eau et à l'assainissement, facturation, secrétariat) et la maintenance des usines de production d'eau potable et des stations d'épuration. Cela représente 17,5 Equivalents Temps Plein pour la régie de l'eau.

Les services administratifs et l'accueil des abonnés sont regroupés à l'Hôtel d'Agglomération. Pour regrouper les services techniques, le Conseil Communautaire a décidé, dans sa séance du 16 octobre 2019, l'acquisition

d'un bâtiment de type atelier industriel situé rue des Crochères à Montmorot. Ce bâtiment devra subir quelques travaux d'adaptation courant 2020 avant son occupation par l'ensemble des agents.



Le bâtiment qui accueillera bientôt le service communautaire de l'eau potable

Création d'un Service Commun pour l'exploitation des espaces publics

ECLA et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs en dehors de tout transfert de compétences.

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre, comme ECLA, et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Cette mutualisation a vocation à apporter un service efficient compte tenu de la répartition des compétences entre les communes et ECLA.

Jusqu'au 31/12/2016, sur le territoire des communes de Bornay, Geruge, Gevingey, Macornay, Moiron, Montaigu, Vernantois, l'entretien de la voirie dans sa globalité était de la compétence de la Communauté de Communes du Val de Sorne (CCVS). La CCVS disposait également de la compétence entretien des espaces publics (places de villages, espaces verts, aires de jeux), de l'entretien des bâtiments et de l'entretien du petit patrimoine. Pour

l'exercice de ses missions de service public, la CCVS s'appuyait sur ses moyens propres (matériel technique et personnel propre soit deux adjoints techniques), sur des prestations de services confiées soit à des prestataires privés (élagage et tonte des accotements) soit à certaines de ses communes membres : Macornay, Gevingey et Montaigu disposant de personnels techniques. Une partie des missions d'entretien de compétence communautaire était réalisée par ces agents et faisait l'objet d'une refacturation forfaitaire annuelle.

Lors de la fusion entre la Communauté de Communes du Val de Sorne et Espace Communautaire Lons Agglomération, les compétences ont été redéfinies dans les statuts de la nouvelle communauté d'agglomération ECLA, issue de la fusion, approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 14 septembre 2017. Par la suite, la délibération n°DCC-2017-153 a précisé l'intérêt communautaire des compétences qui le nécessitaient.

Ainsi, ces décisions ont conduit à redonner aux communes certaines missions exercées par l'ex-CCVS, telles que l'entretien des accotements des voiries, ou l'entretien des espaces

publics (cimetières, espaces verts, places). La Communauté d'Agglomération conserve cependant dans ses missions l'entretien de la bande de roulement des voiries communautaires.

Afin d'éviter à chacune des communes de se doter à nouveau de moyens propres pour l'exercice des missions qui leur ont été redonnées, de garder une proximité et une réactivité satisfaisante pour la réalisation de ces missions, et de parfaitement coordonner les interventions d'entretien sur un patrimoine pour partie géré par l'agglomération et pour une autre partie géré par les communes, il est apparu pertinent de mutualiser les moyens au sein d'un service commun.

Ce service commun est assuré par 5 agents : 2 agents d'ECLA (ex agents de la C CVS) et trois agents communaux (1 de Macornay, 1 de Montaigu, 1 de Gevingey) qui ont été transférés à ECLA. Afin de préparer ce transfert, les agents ont été rencontrés individuellement et l'organisation a été soumise aux avis des commissions techniques et administratives paritaires d'ECLA et du centre de gestion de la fonction publique du Jura. Ces agents sont basés au centre technique de Macornay.

Leurs missions sont les suivantes :

- 1 - L'entretien des voiries communautaires et de leurs dépendances, des places de village, des espaces verts, des aires de jeux. Ceci comprend :
 - l'entretien des bandes de roulement (résorption des nids de poules, balayage, point-à-temps...)

- l'entretien des accotements des voiries communautaires (tontes, élagage, entretien des fossés),
- l'entretien des espaces verts (tontes, entretien des cimetières),
- l'entretien de la signalisation horizontale et verticale,
- le déneigement,
- l'entretien des aires de jeux,
- l'entretien de la signalétique environnementale.

Cependant, la mission du service commun ne concerne pas les travaux de création ou de renouvellement des infrastructures publiques (bandes de roulement, trottoirs, caniveaux, mobilier, etc.)

- 2 - L'entretien et la maintenance des bâtiments communaux et communautaires
- 3 - L'entretien des voiries non communautaires (voiries communales non revêtues, chemins ruraux...)
- 4 - L'entretien du petit patrimoine
- 5 - Le fleurissement des communes
- 6 - La préparation technique des cérémonies
- 7 - L'appui technique à la gestion locative

Les dépenses correspondant à la réalisation des missions qui étaient jusqu'à présent prises en charge financièrement par les communes feront l'objet d'une refacturation annuelle, qui viendra en correction de l'attribution de compensation. Ces dispositions ont fait l'objet d'une convention approuvée le 19 décembre 2019, pour une mise en place au 1er janvier 2020.



La centre technique du service commun à Macornay

2 | RESSOURCES HUMAINES

L'effectif en 2019

Au 31 décembre 2019 ECLA compte 124 agents employés directement (120,84 ETP) et 36 agents mis à disposition par la Ville de Lons (34,48 ETP), répartis dans les filières de la façon suivante :

Emplois de la filière technique

- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'ingénieur
- 2 postes de technicien principal de 2ème classe
- 2 postes de technicien
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 12 postes d'adjoint technique dont 3 postes à temps non complet (1,85 ETP)

ET mis à disposition par la Ville :

- 8 postes pour l'Assainissement
- 4 postes mis à disposition partiellement pour le Chauffage

Emplois de la filière culturelle

Médiathèque (13 emplois)

- 1 poste de conservateur des bibliothèques
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe
- 2 postes d'assistant de conservation principal de 2ème classe
- 3 postes d'assistant de conservation
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
- 5 postes d'adjoint du patrimoine

ET 7 postes mis à disposition par la Ville

Conservatoire (13 emplois)

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe
- 9 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, dont 4 postes à temps non complet (1,89 ETP)
- 3 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

ET 10 postes mis à disposition par la Ville

Emplois de la filière médico-sociale

- 1 poste de puéricultrice de classe normale
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe
- 11 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe (dont 2 TNC pour 1,60 ETP)

12

Emplois de la filière administrative

- 1 poste d'attaché territorial principal hors classe
- 4 postes d'attaché territorial
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 3 postes d'adjoint administratif

ET 1 poste pour le CUCS mis à disposition partiellement par la Ville

41

13

Emplois de la filière sportive

- 1 poste de conseiller des activités physiques et sportives
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe
- 5 postes d'éducateur des activités physiques et sportives

ET 6 postes mis à disposition par la Ville

33

16

Emplois de la filière sociale

- 2 postes d'éducateur principal de jeunes enfants
- 5 postes d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe
- 2 postes d'ATSEM principal de 2ème classe
- 5 postes d'agent social

17

18

Emplois d'assistantes maternelles

La masse salariale

Elle s'est élevée en 2019 à **8 448 000 €**. Ce montant comprend l'ensemble des traitements avec les charges patronales, y compris les traitements des salaires du personnel mis à disposition au titre des transferts de

compétences (Centre Aqua'Rel, Conservatoire, 4 C, voirie, petite enfance, office de tourisme, sports, assainissement) et le remboursement des prestations des services communs.

RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) s'inscrit dans une démarche de simplification du paysage indemnitaire car il se substitue à de nombreuses primes réglementaires existantes (I.F.T.S., Indemnité de fonctions et résultats, I.A.T., I.E.M.P., etc.).

Il est composé de deux parties :

- **l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)** qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle ;
- **le complément indemnitaire annuel (C.I.A.)** lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

La collectivité a fait le choix de la concertation. Le cabinet KPMG a donc été missionné pour mener un travail collaboratif avec les agents volontaires, les représentants du personnel et les élus. Des matrices de cotation ont été élaborées au cours de l'année 2018 et ont permis d'aboutir au référentiel métier qui sert de base à l'attribution de l'IFSE.

L'I.F.S.E. vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de

critères professionnels et d'autre part, le cas échéant, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle qui sera appréciée au regard de :

- la diversité des expériences professionnelles
- la connaissance de l'environnement de travail
- la capacité à exploiter les acquis de l'expérience
- la motivation à suivre des formations en lien avec son poste ou avec un souhait de mobilité.

Le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Au regard des contraintes budgétaires connues par la collectivité, les groupes de travail sont arrivés à la conclusion qu'une valorisation significative des agents méritants et assidus au travers du C.I.A. est corrélée à la diminution de l'absentéisme de courte durée qui nuit au fonctionnement des services. Ainsi, une délibération ultérieure de l'assemblée délibérante fixera les modalités précises d'application du C.I.A. qui seront axées autour de :

- l'engagement professionnel (assiduité, atteinte des objectifs individuels, investissement de l'agent, etc.),
- la manière de servir (capacité à s'adapter aux exigences du poste, respect de la hiérarchie, des collègues, des usagers, etc.).

Le R.I.F.S.E.E.P. est appliqué tel que décrit ci-dessus depuis le 1er juillet 2019.

Temps de travail

Le nouveau protocole ARTT et l'ensemble des règlements intérieurs sont entrés en vigueur au 1er janvier 2019.

Un logiciel de gestion du temps de travail a été développé à compter du 1er juillet 2019 et permet de gérer via une badgeuse l'ensemble des postes administratifs situés à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération. Le logiciel permet également

la gestion du temps de travail de l'ensemble des services techniques.

L'année 2020 va permettre le déploiement du logiciel de planification associé à celui du temps de travail pour répondre aux exigences particulières des services du Pôle Enfance, de la Médiathèque ou encore du centre Aqua'Rel.

3 FINANCES

Compte administratif 2019

Le compte administratif retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours de l'exercice (budget primitif et décisions modificatives).

ECLA élabore 5 documents budgétaires :

Deux comptes consolidés

- Le budget principal
- Un budget annexe relatif aux opérations commerciales et industrielles

Trois comptes individuels

- Un budget annexe assainissement
- Un budget annexe transports
- Un budget annexe relatif aux unités de production et vente d'électricité

Les CA ont été validés par le Conseil Communautaire dans sa séance du 05 mars 2020.

1. BUDGET PRINCIPAL 2019

COMPTE CONSOLIDÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	24 666 874,72 €	2 138 697,60 €	26 805 572,32 €
Dépenses	23 007 948,20 €	5 344 711,98 €	28 352 660,18 €
Résultats 2019	1 658 926,52 €	-3 206 014,38 €	-1 547 087,86 €
Résultats 2018	1 885 899,98 €	460 770,69 €	2 346 670,67 €
Résultats de clôture	3 544 826,50€	-2 745 243,69 €	799 582,81€

2. BUDGET ANNEXE RELATIF AUX OPÉRATIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

COMPTE CONSOLIDÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	440 693,02 €	609 534,91 €	1 050 227,93 €
Dépenses	547 471,72 €	1 478 153,32 €	2 025 625,04 €
Résultats 2019	-106 778,70 €	-868 618,41 €	-975 397,11 €
Résultats 2018	-443 604,94 €	1 144 791,92 €	701 186,98 €
Résultats de clôture	-550 383,64 €	276 173,41 €	-274 210,23 €

3. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

COMPTE INDIVIDUEL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	3 380 256,41 €	3 428 694,82 €	6 808 951,23 €
Dépenses	3 083 027,42 €	3 099 249,69 €	6 182 277,11 €
Résultats 2019	297 228,99 €	329 445,13 €	626 674,12 €
Résultats 2018	2 246 874,96 €	1 676 518,93 €	3 923 393,89 €
Résultats de clôture	2 544 103,95 €	2 005 964,06 €	4 550 068,01 €

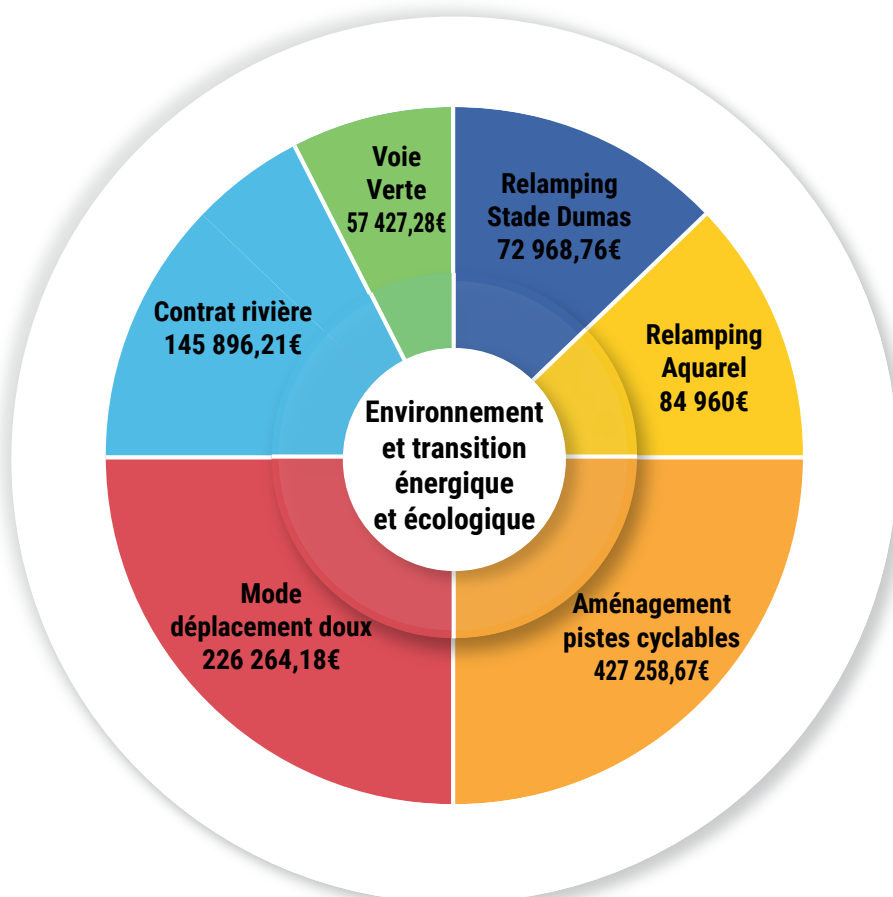
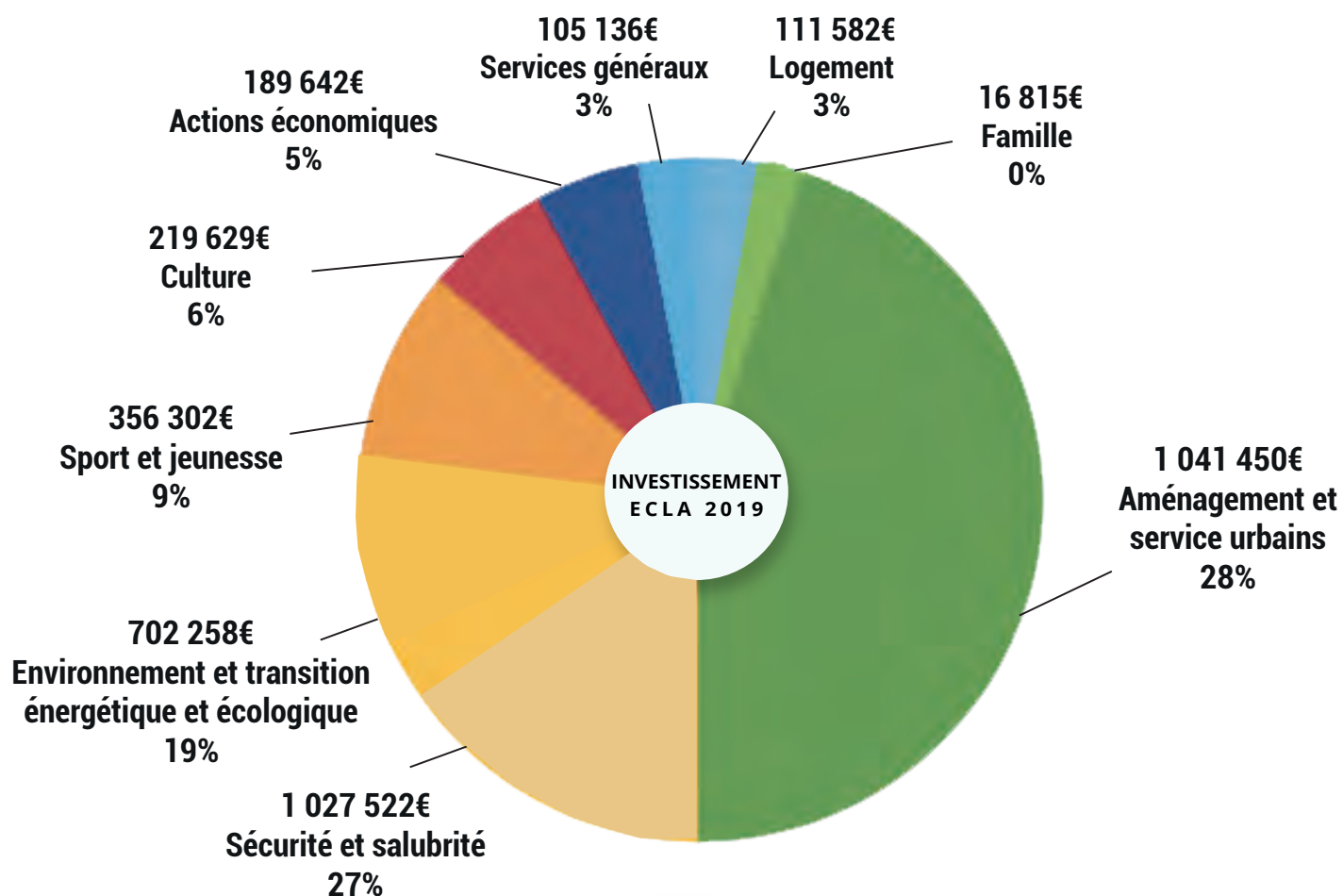
4. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

COMPTE INDIVIDUEL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	2 428 994,63 €	149 498,71 €	2 578 493,34 €
Dépenses	1 707 303,52 €	173 258,35 €	1 880 561,87 €
Résultats 2019	721 691,11 €	-23 759,64 €	697 931,47 €
Résultats 2018	47 407,48 €	-36 394,71 €	11 012,77 €
Résultats de clôture	769 098,59 €	-60 154,35 €	708 944,24 €

5. BUDGET ANNEXE RELATIF AUX UNITÉS DE PRODUCTION ET VENTE D'ÉLECTRICITÉ

COMPTE INDIVIDUEL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	50 993,13 €	30 729,00 €	81 722,13 €
Dépenses	31 354,00 €	0,00 €	31 354,00 €
Résultats 2019	19 639,13 €	30 729,00 €	50 368,13 €
Résultats 2018	-16 508,16 €	269 112,16 €	252 604,00 €
Résultats de clôture	3 130,97 €	299 841,16 €	302 972,13 €

Les principaux investissements en 2019 sur le territoire ECLA



La fiscalité

La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a assuré une recette de **13 228 519,43 €**, dont 1 389 762,00 € reversés au profit du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR) et 419 955,00 € reversés au profit du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), soit un produit net de **11 418 802,43 €** consécutif à l'augmentation des taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises), de taxe d'habitation et de taxes foncières.

Une partie de ce produit fiscal est reversée aux Communes sous la forme d'une attribution de

compensation non indexable, calculée sur la base du produit net de taxe professionnelle perçue par chaque commune en 1999, diminuée du produit des 3 taxes ménages que ne percevait plus la Communauté de Communes (ou, pour les Communes nouvellement adhérentes, sur la base du produit net de l'année précédant leur adhésion), et diminuée du coût des charges transférées.

À ce produit fiscal s'ajoute la compensation de l'Etat au titre de la suppression de la « part salaires » pour un montant de 2 334 551,00 €

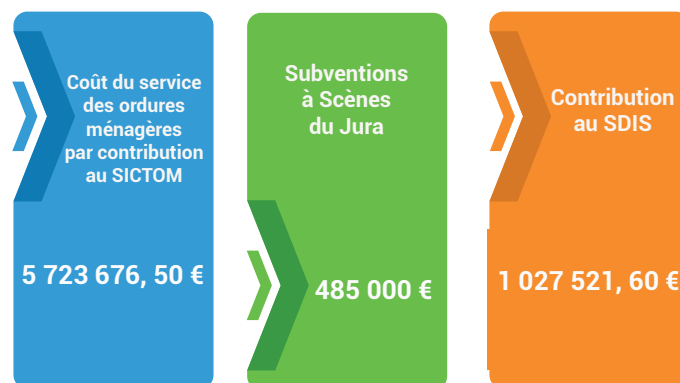
Les autres ressources

ECLA bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (D.G.F.). L'exercice effectif des compétences par la Communauté d'Agglomération conditionne le montant de la D.G.F. versée par l'Etat.

En 2019, la valeur du point de calcul de la DGF a chuté. Cependant, l'application du mécanisme de garantie de perte de dotation d'intercommunalité a permis le maintien de cette dernière à 1 331 331,00 € soit près de 36,19 € par habitant.

La Communauté d'Agglomération a la possibilité de percevoir en outre, pour ses projets, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement

Local (DSIL), le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ainsi que des subventions d'autres collectivités ou organismes tels que, entre autres collectivités, la Région Bourgogne Franche Comté, le Département du Jura, l'Agence de l'Eau, l'ADEME ou encore la CAF.



Pacte Fiscal et Financier de Solidarité (PFFS)

Le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité a été présenté lors du Conseil Communautaire du 16 octobre 2019. Ce pacte, rendu obligatoire avec la signature d'un contrat de ville, permet de réduire les disparités des charges et des recettes entre ECLA et ses communes membres.

Après un diagnostic financier et fiscal d'ECLA et de ses communes membres, il a été décidé de mettre en œuvre des actions qui permettront, à terme, d'une part de réduire ces disparités et d'autre part de dégager des marges de manœuvre pour financer des opérations propres à ECLA et d'instituer, le cas échéant, une dotation de solidarité au profit des communes membres.

Les travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), a présenté son rapport au Conseil Communautaire du 14 novembre 2019. Ce dernier a pour objet de recenser les nouveaux transferts de charges intervenus sur l'exercice 2019 suite à l'extension du territoire de l'agglomération à la commune de Baume-les-Messieurs à partir du 1er janvier 2019 et au transfert de la compétence « Petite Enfance » à ECLA.

La CLECT a présenté le calcul de l'attribution de compensation initiale de la commune de Baume-les-Messieurs en fonction des charges transférées à ECLA. Il a été précisé que les enjeux liés aux Eaux Pluviales Urbaines devaient être approfondis en 2020, compte tenu du

besoin d'un inventaire et d'un état des lieux des ouvrages concernés. Pour l'assainissement collectif, il a été proposé d'attendre le devenir du SERPAC (Syndicat Intercommunal pour l'Étude et la Réalisation d'un Projet d'Assainissement Collectif) en 2020.

Lors du transfert de la compétence « Petite Enfance » à ECLA à effet au 1er juillet 2018, les charges de personnel transférées de la Ville de Lons le Saunier à ECLA n'intégraient pas les charges de personnel qui étaient mandatées par le CCAS puis refacturées à la Ville de Lons le Saunier. Dans ce contexte, il a été convenu de corriger en 2019 l'attribution de compensation de la Ville de Lons le Saunier.





LES ACTIVITÉS

1 | DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Zones d'activité économique

Aménagement de la ZAE de Messia-sur-Sorne et Chilly-le-Vignoble

Les travaux de la tranche ferme se sont poursuivis sur l'année 2019 pour arriver à leur terme. Aussi, les fondations et le tracé des voiries sont terminés, l'ensemble des réseaux humides est posé (eau potable, eaux pluviales, eaux usées) et le bassin de rétention de 2000 m³ est en fonctionnement. L'aménagement (ovale point) du carrefour formé des deux routes départementales (RD 159, 1083E2) et la rue du Val de Sorne a été réalisé

durant l'été et est fonctionnel depuis le mois de septembre. Les réseaux secs sont également terminés (Électricité, Télécoms, Éclairage public, Gaz et Fibre) ainsi que l'effacement des deux lignes de haute tension qui traversaient la ZAC.

Les travaux restant à réaliser sont les plantations, qui devraient se dérouler au début de l'année 2020, et le revêtement provisoire des voiries.

Fixation des prix des terrains de la ZAE de Messia-sur-Sorne et Chilly-le-Vignoble

La zone d'activité de Messia-Chilly est idéalement placée et intègre un niveau d'exigence environnemental élevé. En reconnaissance de ce niveau qualitatif, la zone a obtenu le label Zone d'Activité d'Intérêt Régional (ZAIR) par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Afin de respecter les prix du marché et de permettre un remplissage rapide de la zone, les élus d'ECLA ont fixé, en bureau exécutif, le prix

de vente des terrains de façon cohérente au vu de son découpage : 18€/m² HT pour les terrains en bordure de route (RD1083 et contournement Ouest de Lons le Saunier) et 14€/m² HT pour les autres parcelles, moins visibles.

Aujourd'hui, si toutes les entreprises qui ont manifesté leur intérêt maintiennent leur projet, près de 95 % de la zone d'activité de Messia-Chilly est d'ores et déjà vendue !

Commercialisation des Plaines II

Suite à une année 2018 qui a vu les ventes reprendre après une période d'accalmie, la dynamique s'est confirmée en 2019 avec la vente de trois parcelles :

- **SCI MACLE & FONTAINE** pour la création d'un centre de contrôle technique poids lourds, sur une parcelle de 6 001 m².
- **SCI MVI Locations (M. Vandelle)** pour la création d'un centre de contrôle des chronotachygraphes (voisine de la précédente pour permettre une interaction forte entre les deux activités) sur une parcelle de 3 300 m².

- **AFTRAL** pour le développement de son activité de formation professionnelle en Transport et Logistique, sur une parcelle de 11 222 m².

Une négociation est en cours avec l'entreprise Chablais Bois Energie pour installer une activité de stockage et séchage de bois.

Actuellement, la surface disponible sur la zone des Plaines II est de 3,7 ha.



Révision des surfaces foncières destinées à l'économie avec le SCoT

Depuis le dernier SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de 2012, les lois ont renforcé leurs exigences en matière de gestion économe des sols. Si des efforts ont été constatés sur le développement résidentiel, les attentes concernant l'optimisation des espaces à vocation économique sont fortes.

La création de nouvelles zones d'activité sera donc limitée et il faudra réinvestir les espaces déjà urbanisés (friches industrielles...) afin de les adapter aux besoins actuels des entreprises. Aujourd'hui, ECLA dispose d'une réserve foncière de 39,5 ha que le SCoT demande de réduire à 35 ha.

Pour atteindre cet objectif, les élus ont décidé de retirer le projet de zone d'activité des Plaines III à Courlaoux d'une surface de 7,5 ha car la présence d'un ancien étang et plus généralement d'un milieu humide la rend complexe à urbaniser.

La surface retirée sur les Plaines III étant supérieure aux exigences du SCoT, les élus ont décidé de créer un espace supplémentaire de 2,3 ha en continuité de la zone d'activité de Bercaille sur la commune de Villeneuve-sous-Pymont. Cela permettra de répondre à une forte demande d'installation d'entreprises dans ce secteur de l'agglomération, desservant directement le nord du département et Besançon.

Stratégie de développement économique

Appui à l'immobilier d'entreprise

Voté par les élus d'ECLA fin 2017, l'Appui à l'Immobilier d'Entreprise permet de soutenir financièrement les projets d'achats, d'extension ou de rénovation des entreprises, principalement industrielles, du territoire. De plus, une convention passée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté permet à cette dernière d'intervenir financièrement aux côtés d'ECLA.

En 2018, année de lancement du dispositif, 4 projets avaient été soutenus. En 2019, ECLA a reçu 6 demandes mais, en raison des critères d'éligibilité du règlement d'intervention, seul un dossier a pu être retenu. Il s'agit de l'entreprise CTP pour un projet immobilier sur la ZI de Lons Perrigny. Celui-ci sera traité en Conseil Communautaire en 2020.

TAG EMPLOI

Depuis mars 2016, ECLA a mis en place une plateforme web qui permet de regrouper sur un même site toutes les offres d'emploi du territoire. Pour cela, Tag Emploi agrège automatiquement les offres de plus de 120 sites d'emploi pour proposer toutes celles qui se trouvent sur des communes d'ECLA et des communautés de communes voisines.

En 2019, le site lonslesauwier.tagemploi.com a comptabilisé près de 24 000 connexions pour 134 000 pages vues, soit une fréquentation équivalente à 2018 (voir détail en page Communication).

Le Campus numérique, fabrique de Territoire

Inauguré le 8 novembre 2019, le campus numérique de Lons-le Saunier est un tiers-lieu agrégeant différents acteurs de l'écosystème entrepreneurial et éducatif.

Le bâtiment comprend 9 bureaux de 12 m², un espace de travail partagé et un campus connecté géré par la Ville de Lons le Saunier (label pour l'enseignement universitaire à distance).



Parmi les premiers locataires figurent notamment : Purple Banana (e-marketing) ; Coopilote (Coopérative d'activités et d'emploi) ; J'aime mes bouteilles (Association traitant l'économie circulaire) ; Updrone (Communication) ; GL (intelligence artificielle et conception 3D) ; Practeez (start-up parrainée par Orange, en bureau partagé) ; Charlotte Rotureau (créatrice d'événements éco-responsables).

Reconnu par l'Etat, le campus est officiellement labellisé « fabrique de territoire », impliquant une dotation pluriannuelle d'aide au fonctionnement et à l'investissement. Au delà, l'adhésion à l'association France Tiers-Lieu permet à ce totem

lédonien de travailler en réseau avec l'ensemble des forces vives à l'échelle régionale et nationale. 2019 fut aussi l'année des collaborations, notamment avec l'Université de Technologie Belfort Montbéliard (UTBM) pour la co-conception d'un fablab mobile dans le cadre d'un « hackathon » ou défi proposé aux élèves ingénieurs.

Des partenariats avec des groupes tels qu'Orange, La Poste, EDF, Google, Canopé, l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes Informatiques ont permis au campus d'organiser des conférences et des ateliers idoines pour l'écosystème entrepreneurial.



Vitagora, retour sur une collaboration à succès

Depuis 2015, le partenariat avec Vitagora permet de renforcer le lien avec les acteurs de la filière alimentaire sur ECLA. Le travail de prospection et de mise en réseau se fait à travers des entretiens et rendez-vous avec des acteurs du territoire et l'organisation d'événements. Plus de 200 rendez-vous et 7 événements ont été réalisés à date, et 3 autres sont en cours de préparation pour 2020. Ces derniers permettent de faire connaître les expertises et les richesses du territoire lédonien auprès des entreprises du réseau de Vitagora.

Activement impliqué dans le projet de Campus Numérique, la collaboration avec Vitagora a permis de définir les missions, de contribuer au succès de la soirée d'inauguration en invitant personnellement des dirigeants d'entreprises du réseau et en démarchant des partenaires et de mettre en place une prospection active pour détecter des porteurs et porteuses de projets dans le département du Jura.

De plus, dans le cadre de la convention du partenariat entre ECLA et Vitagora, deux porteurs

de projet de la filière alimentaire pourront chaque année bénéficier de l'accompagnement de « ToasterLAB », accélérateur de startup et PME. La participation au programme d'accélération sera intégralement prise en charge par Vitagora, soit 6 000€ HT pour 2 mois de programme d'accélération et 10 mois de suivi personnalisé.

Enfin, un workshop a été co-construit avec Rudologia, pôle compétence déchets basé à Lons-le-Saunier, sur la thématique de l'éco-conception faisant intervenir l'AER (Agence Economique Régionale), l'ADEME, le Groupe Bel et le Sydom du Jura.

D'autres actions tout au long de l'année permettent d'encourager les démarches entrepreneuriales des habitants du territoire, de faire le lien avec le FISAC et les actions « Coeur de Ville », de participer à la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire ou encore faire le lien entre les acteurs de la production et transformation alimentaire.

Partenaires et soutien d'acteurs économiques

Initiative Jura

Pour la troisième année consécutive, ECLA a fait le choix de soutenir financièrement le fonctionnement de la plateforme Initiative Jura à hauteur de 5 000 €.

Sur le territoire d'ECLA, Initiative Jura a soutenu 20 créations ou reprises d'entreprises et 1 projet de croissance pour un montant total de prêt d'honneur de 249 000 €, participant ainsi à la création de 36 emplois.

Pôle Territorial de Coopération Économique (Clus'ter Jura)

Partenaire du Clus'Ter Jura depuis sa création et sociétaire depuis sa transformation en SCIC, ECLA lui apporte son soutien régulièrement et lui confie également des missions structurantes pour le territoire.

Ainsi, en 2019, ECLA a soutenu financièrement la 3ème édition de Start-up de Territoire intitulée « Soirée Remue-méninges » qui s'est déroulée le 17 octobre 2019. Cet événement, dont le but est de faire émerger de nouvelles idées de projets coopératifs bénéfiques pour le territoire, a permis de rassembler 300 personnes pour travailler sur 21 initiatives locales.

ECLA a également missionné le Clus'Ter Jura pour l'accompagner sur la mise en place d'une démarche d'EIT (Ecologie Industrielle Territoriale) sur la ZI de Lons-Perrigny. En appui avec la CCI

du Jura, la Chambre de Métiers, Rudologia, EDF «Une Rivière Un Territoire» et le Pays Lédonien, l'objectif premier de cette action est de faire naître des synergies entre les entreprises de la zone pour leur simplifier le quotidien et les faire gagner en compétitivité.

Lors d'un atelier en novembre, 18 entreprises de la Zone Industrielle, représentant la moitié de l'effectif salarié de la zone, se sont réunies au Restaurant Municipal pour échanger autour de leurs problématiques ou de leurs besoins. En 2h de réunion, plus de 110 sujets ont été abordés représentant 63 pistes de synergies et de coopération potentielles entre entreprises de la zone.

L'objectif sera de transformer les pistes les plus fréquemment citées en actions concrètes lors de l'année 2020.



«Start'up de Territoire» organisé au Boeuf sur le toit à Lons en octobre 2019

La Mission Locale Sud Jura a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Pour cela, elle mobilise différents dispositifs et parcours d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion, permettant à terme une reprise de formation, une entrée dans l'emploi mais aussi un gain d'autonomie (démarches de santé, aide à l'obtention du permis de conduire, etc.).

En 2019, la Mission Locale a suivi 570 jeunes sur le territoire d'ECLA dont 204 reçus pour la première

fois cette année. Majoritairement originaires de Lons le Saunier, Montmorot et Perrigny, les jeunes accompagnés sont répartis sur 24 communes d'ECLA. Grâce à ses différents outils, la Mission Locale a accompagné 341 entrées en emploi (dont 185 en situation professionnelle durable) et 108 entrées en formation.

Cette année encore, ECLA a soutenu la Mission Locale Sud Jura pour un montant de 18 664€.

2 | TOURISME

Taxe de séjour

Le montant collecté de la taxe de séjour s'élève à 53 213,15 €. en 2019.

Office de Tourisme du Pays Lédonien

L'année 2019 a été marquée par le retrait de la Communauté de communes Bresse Haute-Seille de l'Office de tourisme.

Le processus de retrait a démarré le 2 juillet 2019 par la dénonciation de la convention pluriannuelle d'objectifs. ECLA a dès lors proposé à la CCBHS l'hypothèse d'un retrait simple de l'association existante de l'OT dans le cadre d'une procédure simplifiée.

En novembre 2019, la CCBHS a validé par délibération du Conseil Communautaire les principes relatifs aux conditions de son retrait

de l'OT à effet du 1er janvier 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence par Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2019.

Début 2020, la Préfecture du Jura a délivré un récépissé de déclaration de modification de l'association pour ses statuts modifiés et son nouveau titre «Office de tourisme du Pays Lédonien».

Recrutement d'un responsable Culture ECLA

Suite au départ en retraite de Marilyne Gaud à la fin de l'année 2019, il était nécessaire de recruter un responsable pour le pôle Culture.

Damien CHARTON a pris ses fonctions le 1er octobre 2019.



Parcours d'Education Artistique, Culturelle et Environnementale (PEACE)

En partenariat avec les services de l'Education Nationale, les Parcours d'Education Artistique, Culturelle et Environnementale (PEACE) ont été proposés pour la troisième année consécutive aux écoles maternelles et primaires de l'agglomération.

Ce sont ainsi 36 classes issues de 9 communes d'ECLA qui ont pu participer aux différents parcours proposés.

Les structures impliquées sont :

- Conservatoire de Musique et de Danse d'ECLA
- Médiathèque 4C
- Musées de Lons-le-Saunier
- Association prod'IJ/ Le Bœuf sur le Toit
- Isabelle JOBARD/Association Artotec (artiste plasticienne)
- CPIE Bresse du Jura

Pour un budget total de 46 226,00 €, dont 19 867,00 € de valorisation du temps des agents et 15 500 € pour les intervenants extérieurs.



Exposition réalisée à l'Hôtel d'Honneur de Lons avec la plasticienne Isabelle Jobard

Les Scènes du Jura

1 24 propositions de spectacles pour 45 représentations

2 Jauge totale de 16 020 places. 14 189 spectacles accueillis

3 Taux de fréquentation sur l'année 2019 : 88,57%

4 1 515 abonnés sur l'année 2019 pour ECLA et 3 232 pour le Jura

5 27 bus au départ de Lons-le-Saunier et 49 bus à l'arrivée

6 19 manifestations accueillies au Théâtre (hors programmes LSDJ), soit 36 jours d'occupations

Les Scènes du Jura ont pour mission de développer une programmation de spectacles pluridisciplinaires, de soutenir la création d'aujourd'hui et de développer le dialogue avec la population par de nombreux projets d'éducation artistique et culturelle. Les actions de la Scène nationale couvrent aujourd'hui près des deux tiers des bassins de population jurassiens soulignant ainsi sa vocation départementale.

Le nouveau projet de la Scène nationale -FAIRE CORPS, des sensibilités à l'écoute des espaces de vie- porté par **Cédric Fassenet**, nommé Directeur le 17 juin 2019, prône Le Pas de côté permanent, la multiplicité des points de vue, l'envie de poétiser notre quotidien et de montrer combien la porosité est riche pour faciliter la rencontre entre l'équipe, les artistes et les habitants.

Centre Culturel Communautaire des Cordeliers

Le Centre Culturel Communautaire des Cordeliers (4C) a proposé en 2019 une riche programmation événementielle : festivals de cinéma, rencontres d'auteurs, ateliers autour du patrimoine écrit... les formes proposées ont une nouvelle fois été très diversifiées. Les espaces de discussion avec les usagers (clubs de lecture, ateliers de conversation) se sont pérennisés.

Un Contrat Territoire-Lecture a été formalisé, en lien avec l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles): adopté par le Conseil Communautaire en avril, il permet d'accompagner, pour les années 2019 à 2021, le développement d'actions autour de la lecture auprès des personnes en situation de fragilité sociale.

La mise en place d'un espace « Facile à Lire » en sera le premier aboutissement, de même que le réaménagement des espaces destiné à favoriser la convivialité dans les murs des 4C.

Les actions autour du patrimoine écrit ont été relancées, après quelques années de mise en sommeil : ateliers, expositions... En toute fin d'année, les cartes d'études manuscrites de Rouget de Lisle ont également fait l'objet d'une restauration complète destinée à leur redonner une nouvelle jeunesse.



Les emprunteurs actifs, par commune (pourcentage de la population)

Geruge	17%	L'Étoile	9%
Conliège	14,6%	Bornay	9%
Lons-le-Saunier	14,3%	Frébuans	8,3%
Montaigu	13,7%	Pannessières	8,3%
Moiron	12,3%	Gevingey	8,2%
Vernantois	12,2%	Macornay	8,1%
Courbouzon	11,2%	Chilly-le-Vignoble	7,3%
Publy	11,2%	Courlans	7,3%
Perrigny	10,8%	Courlaoux	7,1%
Le Pin	10,8%	Messia-sur-Sorne	6,7%
Revigny	10%	Vevy	6,6%
Villeneuve-sous-Pymont	9,9%	Cesancey	6,3%
Montmorot	9,8%	Condamine	4,7%
Briod	9,3%	Verges	4,7%
Chille	9,2%	Trenal	4,1%
Saint-Didier	9,2%	Baume-les-Messieurs	3,7%

Après une excellente année 2018, l'année 2019 a été marquée par une baisse du nombre des entrées qui reste néanmoins satisfaisant.



Conservatoire

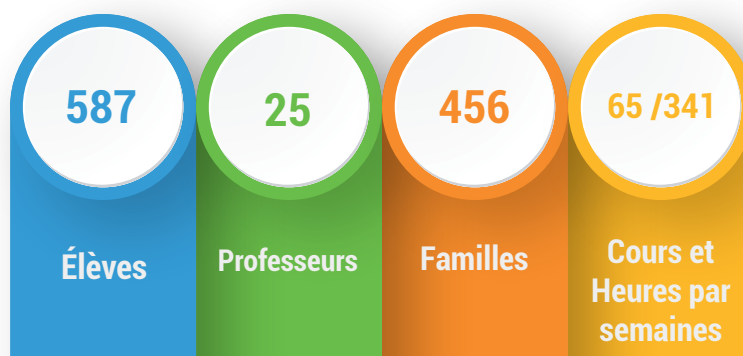
Les manifestations

En 2019, sollicité par les communes d'ECLA, le conservatoire s'est produit hors les murs pour 13 manifestations (« Audition de la classe de harpe » et « Audition des classes de danse et clarinette » au Musée des Beaux Arts, « Requiem de John Rutter » à l'Église de l'Etoile, « Stabat Mater de Pergolèse - Cantate BWV 106 de JS. Bach » aux Églises de St Didier et Vernantois, « Lons Flûte trio » à Briod, Petit Chœur à St Didier, « 95ème anniversaire Harmonie de Conliège » et « Conliège en musique » à Conliège, « Audition de la classe de saxophone » à Vevy, « Fête de la musique » et inauguration du Campus numérique à Lons-le-Saunier et « Arrivée du Père Noël » à Perrigny et Lons-le-Saunier).

21 concerts ont été donnés (orchestres, l'harmonie, le chœur, les ensembles instrumentaux, concerts de professeurs) au Théâtre, au Boeuf sur le Toit, à Juraparc, au Puits Salé, au Carcom et à l'Hôtel Dieu.

Les spectacles (musique, danse, costumes, mise en scène) se sont déroulés au Théâtre, Boeuf sur le Toit, Juraparc, et à l'Église des Cordeliers avec notamment le Festival « Couleurs Jazz Festival » et le « Bal Folk » avec le groupe « Transat Duo » et divers ensembles de musique traditionnelle du conservatoire.

Les effectifs



Partenariat avec les écoles d'ECLA

Un concert scolaire par les professeurs du conservatoire s'est tenu en juin.

Tout au long de l'année des interventions par Damien Henard titulaire du DUMI (Diplôme universitaire de musicien intervenant) ont eu lieu dans les classes.

Dans le cadre des PEACE, 6 projets éducatifs artistiques et culturels ont vu le jour pour 13 classes, soit 300 enfants. Les actions et interventions pédagogiques ont été coordonnées par Damien Henard et des professeurs du conservatoire.

Au total on dénombre 40 manifestations, 52 représentations publiques pour plus de 7 000 spectateurs.



Concert d'élèves des écoles d'ECLA lors de Couleurs Jazz en mars 2019

4 | SPORTS

Investissements

Plusieurs investissements importants ont été réalisés en 2019. Il s'agit notamment de la réhabilitation de l'éclairage en leds du stade de Macornay, du gymnase du COSEC et des bassins sportifs et ludiques à Aqua'ReL ainsi que l'aménagement de deux terrains d'évolution au stade Dumas.

Des travaux de maintenance sont intervenus (zinguerie des salles omnisports par exemple)

ou encore des aménagements réglementaires d'accessibilité au stade municipal et au GES.

Du matériel a également été acquis en 2019: une tondeuse auto-portée pour l'ensemble des stades, une auto-laveuse pour le gymnase des Crochères de Montmorot, des buts mobiles sécuritaires de football à Lons le Saunier, à Montmorot et à Macornay.

Centre Aqua'ReL



157 409 entrées pour le public

50 218 entrées pour les scolaires et les clubs

Subventions sportives

ECLA a versé des subventions de fonctionnement aux clubs sportifs à hauteur de 152 085 € et des aides pour l'achat de matériel structurant à hauteur de 7 916 €.

Championnats sportifs

Plusieurs manifestations sportives ont bénéficié de l'aide et du soutien d'ECLA en 2019, à savoir le Jumping International de Lons, le festival Rock'N Horses à Courlans, ainsi que le Trail des reculées qui traverse de nombreuses communes d'ECLA.

Des organisations plus exceptionnelles se sont également déroulées en 2019 : le championnat national de basket des cadet(tes), le championnat de France UNSS de basket, et un match de championnat de France de Pro A de Tennis de table du club de Morez, titré depuis champion de France 2019.

Par ailleurs, via leur adhésion à l'Office Intercommunal des Sports, toutes les associations sportives d'ECLA qui le souhaitent ont pu participer au forum des associations organisé par la Ville de Lons le Saunier le 7 septembre 2019.



Projet de Cité des Sports

Réuni le 14 novembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé l'étude de faisabilité réalisée par SEDIA et a décidé le lancement du projet par le démarrage d'un concours de maîtrise d'œuvre. La composition des membres du jury de ce concours, qui porte sur l'ensemble de l'opération, a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019.

Le programme de l'opération prévoit la réalisation des infrastructures pour 6 activités sportives :

- une salle de gymnastique de 1 000 m²,
- une salle pour la pratique du tennis de table pouvant accueillir 4 tables de jeux de 6 x 12m,
- une salle pour le tir sportif pour 9 postes de tir à 10 mètres et 3 postes de tir à l'arbalète à 18 m,
- une salle de musculation de 280 m²,
- une salle de danse et de fitness de 200 m²,
- une salle pour l'escrime pour 5 pistes homologuées de 18 m.



Par ailleurs, la Cité des Sports accueillera également les bureaux de l'ALL (Amicale Laïque Lédonienne) ainsi qu'une salle de réunion et un espace de convivialité de 100 m² et des locaux techniques communs (sanitaires, locaux techniques).

En première tranche, seule la salle de gymnastique, les locaux de l'ALL et les espaces communs seraient à créer pour une surface utile de 1 397 m². Les autres locaux seraient à créer en tranche 2 pour une surface totale utile de 1 493 m².

Un plan de financement prévisionnel a été établi à hauteur de 3 217 922 € HT pour la première tranche comprenant le coût travaux, le coût d'étude de maîtrise d'œuvre et les assurances.

Des pistes de financements ont été identifiées avec les concours de l'État (fonds DETR/FNADT/DSIL ou encore le CNDP), la Région Bourgogne Franche-Comté sur ses fonds propres et via le Contrat de Territoire en lien avec le Pays Lédonien et le Département du Jura. Chacun a reçu un courrier d'intention les informant de ce projet d'envergure pour le Territoire.

Le choix du maître d'œuvre sera fait en 2020 pour un démarrage des travaux de la tranche n°1 en 2021. Les financeurs seront sollicités officiellement courant 2020 par un dépôt de dossier de demande de subvention dès que les éléments techniques nécessaires à l'instruction seront connus (phase APD).

5 | GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INNONDATIONS - GEMAPI

Pour mémoire, cette compétence a été rendue obligatoire pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération depuis le 01 janvier 2018.

Le territoire d'ECLA est intégralement inclus dans le bassin versant de la Seille. Sur ce bassin, des démarches partenariales entre les différents EPCI exerçant la compétence de gestion des milieux aquatiques ont été menées depuis de nombreuses années, au travers notamment de deux contrats de rivières réalisés sur l'ensemble du bassin de la Seille.

Dans ce contexte, les 12 EPCI à fiscalité propre dotés de la compétence GEMAPI ont décidé de mener une réflexion commune visant à préfigurer une organisation structurée à l'échelle du bassin versant de la Seille et de ses affluents. La communauté de communes Bresse Haute Seille a été désignée structure porteuse de l'étude et coordinatrice de la démarche. Un comité technique et un comité de pilotage ont été constitués. Le marché d'étude a été attribué en 2018.

La phase 1 (Etat des lieux) a été présentée dans un comité de pilotage dans lequel ECLA était représenté. La phase 2 a été présentée fin 2019 en comité technique.

Les conclusions de cette 2e phase orientent vers la création d'une structure unique à l'échelle du bassin versant de la Seille, centralisée ou territorialisée avec un ou plusieurs centres opérationnels, de type syndicat mixte, éventuellement labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le contenu précis des missions, les modalités de leur exercice, la gouvernance et le financement de cette structure restent à définir. ECLA devra se prononcer en 2020 sur ces orientations.

En parallèle, et dans l'attente de ces décisions, ECLA a poursuivi en 2019 les projets engagés précédemment dans le cadre de cette compétence :

- lancement du marché de protections de berges au droit de la station d'épuration du rocher
- finalisation du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le reméandrement de la Vallière à l'aval de la station d'épuration. Les acquisitions foncières relatives à ce projet ont été décidées par délibération du 16 octobre 2019
- attribution d'un marché pour un curage de tuf à Baume les Messieurs (lutte contre les inondations)

6 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Pour rappel cette compétence est déléguée au SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier. Cependant, ECLA participe activement à la réflexion sur l'étude de la mise en place d'une tarification incitative.

En 2019, le Président d'ECLA s'était engagé à réunir les délégués d'ECLA au SICTOM Lons et au SYDOM du Jura afin d'échanger sur les sujets traités par les deux entités. Deux réunions ont été organisées :

- La 1ère, en mars a permis de faire le point sur :
 - l'avancée de l'étude sur la tarification incitative portée par le SICTOM de Lons,

- le projet de modification de la représentation des communes au sein du SICTOM de Lons,
- le fonctionnement du traitement des déchets par le SYDOM du Jura.

- La 2nde, en novembre a permis de présenter les résultats de l'étude tarification incitative menée par le SICTOM de Lons et notamment les données en lien avec le contexte spécifique d'ECLA, qui est le seul territoire du SICTOM de Lons assujéti à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, alors que les autres territoires du SICTOM Lons ont fait le choix de la redevance.

7 ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte impose aux communautés d'agglomération de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans le respect de cet objectif, ECLA a engagé en 2019 la démarche notamment par l'élaboration du diagnostic PCAET qui dresse l'état des lieux du territoire au regard des thématiques des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie mais également sur la vulnérabilité du territoire au regard des changements climatiques. Ce diagnostic a pu être présenté aux élus de la commission environnement mais également au grand public lors de la réalisation d'une démarche de concertation pour la réalisation du PCAET.

La Commission Environnement, au regard des enjeux mis en avant par le diagnostic PCAET a souhaité mettre en place des groupes de travail sur le thème de la transition écologique. Deux groupes (un sur le thème spécifique de l'énergie

et l'autre plus globalement sur la transition) se sont réunis une dizaine de fois (à l'hôtel d'agglomération et en Mairie de Montmorot) afin de proposer au Conseil Communautaire une série de mesures visant à engager l'agglomération dans la transition, enjeu majeur de son projet de territoire. Deux actions concrètes ont d'ores et déjà émergé avec :

- **le projet de centrales solaires citoyennes**
- **l'étude pour la création d'une zone d'activité maraîchère sur les terrains propriétés d'ECLA sur le secteur Courlans/Courlaoux.**

En juin 2019, ECLA a été sollicité par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté pour la réalisation d'une démarche pilote de concertation pour la réalisation du PCAET.

Avec l'accompagnement pour l'animation du bureau d'étude, Co-sphère, cette concertation s'est construite en plusieurs étapes :

- **Audit** : afin de recueillir la perception, les attentes et les enjeux du PCAET auprès des acteurs du territoire (33 entretiens individuels), le grand public sous forme de micro-trottoir (20 personnes), les jeunes via un questionnaire en ligne (40 réponses).
- **Tour des initiatives** : 4 ateliers proposés sur 4 thématiques différentes (issues de la phase audit : transports & mobilité / habitat & mix énergétique / utilisation valorisation et préservation des ressources naturelles / travailler ensemble pour un projet pérenne) sur 4 communes (Montmorot, Perrigny, Briod et Verges) avec pour objectif de s'appuyer sur des exemples concrets pour alimenter les réflexions en vue de construire le Plan Climat.
- **Plan Climat en actions** : au travers de 2 ateliers (un sur l'agriculture, l'eau, la forêt et la biodiversité et l'autre sur l'énergie, le transport et l'habitat) qui ont réuni 43 personnes à l'Etoile et à Courlaoux dans l'objectif de proposer des actions concrètes à partir des axes/propositions issues depuis le début de la concertation. Le travail des citoyens a permis de proposer plus de 80 actions pour le PCAET.
- **Temps fort final organisé avec les jeunes du lycée de Montmorot**. Ce temps a permis à plus de 200 jeunes du primaire au BTS de s'informer, échanger et proposer des idées pour la transition écologique du territoire.

Les contributions des participants serviront lors de la rédaction du plan d'actions du PCAET.



Lors du temps fort final de la démarche sur le PCAET - Salle des fêtes de Montmorot, novembre 2019.



Accompagnement des communes

Plusieurs communes du territoire ont fait appel au service CEP (Conseil en Energie Partagé) d'ECLA sur divers sujets :

Éclairage public

- Informations technique et financière sur la rénovation du parc d'éclairage public
- Analyse de l'évolution des consommations/dépenses du secteur éclairage public (transmissions de données chiffrées sur l'impact des rénovations et mise en place de l'extinction nocturne)

Patrimoine bâti

- Information technique pour la rénovation du patrimoine (logements, salle des fêtes...)
- Demandes d'informations sur les dispositifs de soutiens financiers pour la rénovation de logements / patrimoine
- Informations sur gestions de l'énergie pour les locataires de logements communaux

Energie

- Interface avec les fournisseurs d'énergie / renseignement sur les marchés d'énergie en cours

En 2019, le service CEP a notamment réalisé une étude énergie pour les logements ROCCO de la Commune de Le Pin et, pour la Commune de Vevy, a mené une analyse opportunité photovoltaïque pour son projet d'atelier communal et une étude énergie pour logement communal (route de Publy).

Patrimoine Communautaire

Le service ENDD-CEP est également intervenu sur le patrimoine communautaire ECLA dans les domaines suivants :

- **Culture** : pour le suivi énergie de la Médiathèque
- **Sport** :
 - pour la réhabilitation de l'éclairage en LED (en lien avec le service TBAT) du stade Dumas et de la salle COSEC à Lons le Saunier, du stade de Macornay, du bassin sportif du Centre Nautique AquaReL.
 - rôle de conseil sur la performance énergétique de la future Cité des sports
- **Petite enfance** : pour le transfert des contrats d'énergie, l'analyse des consommations et des dépenses et la réalisation du bilan énergie annuel pour la CAF
- **Assainissement** : pour la gestion des contrats d'énergie
- **Service support Gestion des marchés publics**: en lien avec le service marché ECLA, la gestion des marchés sur les thématiques énergie gaz, électricité et production photovoltaïque pour le patrimoine communautaire, a également été une priorité en 2019.

En outre, un suivi production / maintenance / facturation pour le photovoltaïque a été mis en place, ainsi que l'alimentation de la base de données Énergie grâce à la création de fiches d'analyse énergie par bâtiment sur le SIG (Système d'information géographique).



Eclairage du stade de Macornay

Lutte contre les espèces invasives

Dans le cadre la lutte contre les espèces invasives, ECLA agit principalement sur les espèces présentant un risque pour la santé à savoir l'ambroisie et la berce du Caucase.

ECLA, en tant que coordinateur de la lutte contre l'ambroisie avec le soutien de la FREDON, mobilise les communes via les référents ambroisie et transmet les informations nécessaires sur les techniques de lutte et les cartographies d'infestation. ECLA, avec son référent ambroisie,

concourt à la remontée d'informations à la FREDON sur les nouveaux sites découverts et les actions de lutte réalisées. ECLA participe également au groupe de pilotage de lutte au niveau départemental.

Sur le sujet de la berce du Caucase, ECLA est concerné pour un site recensé sur la commune de Baume-les-Messieurs. L'équipe verte d'Agate Paysage a été chargée de la lutte qui s'est traduit cette année par l'arrachage de plus de 300 pieds.

Appui aux communes ou aux services pour leur plan de désherbage alternatif aux pesticides

Accompagnement pour des plans de désherbage alternatif

2018 avait vu l'achèvement de l'accompagnement aux communes pour la mise en oeuvre d'une démarche zéro pesticide sur leur propre territoire. Il restait un espace particulier, celui de la gestion des terrains de sports. Ce fut l'essentiel de l'action 2019 d'accompagner le service des sports dans une gestion alternative aux pesticides sur les 15 terrains de foot ou de rugby identifiés sur différentes communes de l'agglomération.

Pour ce faire, des moyens ont été mis en place :

- une fiche d'enregistrement de toutes les interventions terrain par terrain, nature et temps de travail pour localiser les difficultés et l'efficacité des mesures qui indique : défeutrage avec le nouveau terra rake acquis en 2018, fertilisation, tonte, date et durée de l'arrosage, regarnissage, si usage de pesticides - nature, quantité, date-, etc.
- recherche de solutions sur problèmes spécifiques : cas avec un seul terrain (l'annexe stade Dumas) qui se faisait envahir d'adventices.

Coordination pour des animations ou des achats groupés

- Distribution d'une commande groupée de panneaux individualisés de communication en entrée de village pour 19 communes avec

un soutien financier de l'Agence de l'Eau : « Objectif zéro pesticide dans ma commune » pour Macornay, Courbouzon, Vernantais, Moiron, Geruge, Montaigu, Gevingey, Chilly le Vignoble, Trenal, Verges, l'Etoile, Bornay, Conliège, Chille, Condamine, Briod, Publy, Villeneuve sous Pymont, Messia sur Sorne. Les autres communes étant soit déjà équipées, soit en démarche individuelle avec leur propre dossier d'aide auprès de l'Agence de l'Eau.

- L'opération d'achat groupé de semences spéciales pour les cimetières a été renouvelée pour la 2ème fois en 2019. Deux communes (Courbouzon et Lons-le-Saunier) ont participé.

Communication

- Lors de l'opération annuelle « Semaine des alternatives aux pesticides » qui permet de communiquer auprès des habitants, trois communes ont proposé des actions. La commune de St Didier a organisé des animations sur une journée, Revigny un ciné-débat en soirée et Lons-le-Saunier un programme d'animation sur 2 semaines.
- Temps d'échange avec d'autres collectivités sur les pratiques mises en oeuvre : échange avec la mairie et les agents de la collectivité de Colombier Saugnieu (69124) le 02 avril 2019.



Animations et stands à l'occasion de la Semaine des Alternatives aux Pesticides, place de la Liberté à Lons-le-Saunier

9 | MOBILITÉ - DÉPLACEMENTS DOUX

Plan Vélo

ECLA a été retenu en juin 2019 à l'appel à projets de l'ADEME « Vélo et territoires ». Dans ce cadre, ECLA s'est engagé (période 2019 à 2021) à plusieurs niveaux pour le développement des mobilités douces :

- Relecture de son schéma directeur des déplacements doux.
- Lancement d'études opérationnelles de maîtrise d'œuvre sur l'itinéraire de fond de Vallière, la liaison Messia/Gevingey et la liaison L'Etoile/Lons.
- Plan de communication pour la promotion des mobilités douces.
- Soutien aux actions des partenaires Vélo qui rit pour la création d'un atelier et la Compagnie des triporteurs pour le développement de la livraison par triporteurs.

Etudes - Aménagements modes doux

2019 a été l'occasion en concertation avec la Commission Modes Doux d'avancer sur les études liées à l'aménagement de la voie verte « Fond de Vallière » qui reliera les communes de Revigny, Conliège, Perrigny et Lons le Saunier. Le bureau d'Etudes PMM, localisé à Dole a été retenu pour accompagner ECLA dans la

réalisation des missions de diagnostic, d'Avant Projet et de Projet. Cette prestation est financée en partie par l'appel à projets de l'ADEME « Vélo et Territoire » pour lequel ECLA fait partie des lauréats. Les premiers travaux du bureau d'étude ont permis notamment de comparer différents choix de tracés :

- Sur le premier tronçon entre le Parc des Bains de Lons le Saunier et la Plaine de Jeux à Perrigny, le tracé prendra en compte l'aménagement de la descente de Montaigu porté par le Conseil départemental du Jura.
- Sur le second tronçon, entre la Plaine de Jeux et le Parking du Saugeois à Conliège l'aménagement sera de type voie verte avec un accès motorisé restreint aux exploitants agricoles et aux riverains.
- Enfin, entre Conliège et Revigny, le choix retenu est celui d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la route départementale avec un rétrécissement imposé par le front bâti au lieu dit « le Moulin ».

Le maintien des haies existantes, la gestion des eaux de pluies et le choix des périodes de travaux sont autant d'aspects qui permettront sur les 5.1 km à aménager, de préserver les enjeux environnementaux des abords de la Vallière.

Le coût des études est estimé à 40 000 € HT et les travaux à 790 000 € HT. Ces derniers sont prévus en 2020 pour le tronçon Perrigny-Conliège (2,9 km) et en 2021 pour les tronçons Conliège-Revigny (1,3 km) et Lons le Saunier-Perrigny (0,9 km).

Travaux - Aménagements modes doux

En 2019, trois secteurs définis par le schéma directeur des déplacements doux ont fait l'objet de travaux sur le territoire d'ECLA :

- **Piste cyclable bi-directionnelle entre CHILLY-LE-VIGNOLE et COURLANS**
Longueur : 0,6 km
Type d'aménagement : piste cyclable bidirectionnelle
Montant des travaux : 115 000 € HT
- **La jonction entre le Lycée agricole de MONTMOROT et les aménagements cyclables existants du contournement Ouest de LONS-LE-SAUNIER**
Longueur : 0.25 km
Type d'aménagement : piste cyclable bidirectionnelle
Montant des travaux : 49 700 € HT
- **Pose d'une passerelle mode doux sur la zone industrielle, rue du Levant à Perrigny**

Schéma Directeur des Déplacements Doux

La validation du schéma directeur des déplacements doux en Conseil Communautaire en décembre 2019 a conclu un processus de près de 6 mois visant à l'actualisation du schéma. Au cours de ces 6 mois, les communes d'ECLA ont été mobilisées au travers de 6 réunions de secteur afin de recueillir leurs avis et leurs propositions. Le schéma ainsi réalisé en collaboration avec les communes permet de dégager les itinéraires prioritaires qu'ECLA va développer dès 2020 :

- **2020** : voie douce de fond de Vallière
- **2021** : Voie verte Gevingey/Messia sur Sorne
- **2022** : Voie de la Bresse jurassienne Courlans/Grange Bedey (en collaboration avec le Conseil Départemental)
- **2023** : Liaison Lons le saunier/L'Etoile
- **2020-2026** : Requalification de la rocade.

Des études complémentaires seront nécessaires pour chaque projet afin d'identifier les aménagements à réaliser pour la sécurité des usagers et en fonction des contraintes techniques et économiques.

Compte tenu du trafic motorisé important dans le secteur, notamment pour les usagers du restaurant municipal, une passerelle mode doux de 3m de large et 32m de long a été posée, en un temps record, la nuit du 14 septembre 2019, sur la voie SNCF rue du Levant à Perrigny.

En 2020, il est prévu le prolongement de l'aménagement jusqu'à l'intersection avec la rue de la Lième afin de relier notamment le nouveau bâtiment de l'ESAT, générateur d'importants flux piétons et cycles. Cet aménagement permettra de sécuriser de nombreux déplacements, domicile-travail notamment, réalisés sur la zone d'activités. Le réseau de bus et les aménagements modes doux sont autant d'alternatives à la voiture individuelle pour rejoindre la zone industrielle. Cette opération chiffrée à 360 000 € HT a été financée à 40% par l'État. Deux subventions ont été octroyées à ECLA : l'une au titre de la DSIL pour 71 300 € et la seconde au titre de l'appel à projet du Ministère de la Transition écologique et solidaire « Plan Vélo et Mobilités actives - Continuités Cyclables » pour 71 332 €.



Mise en place de la passerelle de Perrigny durant la nuit du 13 au 14 septembre.

10 | TRANSPORT - ACCESSIBILITÉ

Délégation de Service Public-DSP

L'année 2019 (première année pleine de la nouvelle DSP) a été marquée par quelques ajustements du réseau urbain Tallis.

Les réorganisations impactant la ligne 3 (3a et 3b), la navette Les Toupes et la navette spéciale ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) ont été motivées par :

- le projet de suppression de la sortie du quartier des Rochettes sur la Route de Montaignu (D52) par la rue de l'Echenaud,
- la pose de la passerelle facilitant le passage des piétons et des cyclistes au-dessus de la

voie ferrée, entre la zone industrielle de Lons le Saunier et de Perrigny,

- des ajustements horaires à la demande de certains quartiers de Lons le Saunier.

Face à ces problématiques et suite aux études d'amélioration du réseau réalisées par le délégataire, deux avenants ont permis de modifier la consistance du service et le compte d'exploitation prévisionnel intégré respectivement dans les annexes 1 et 9 de la DSP.

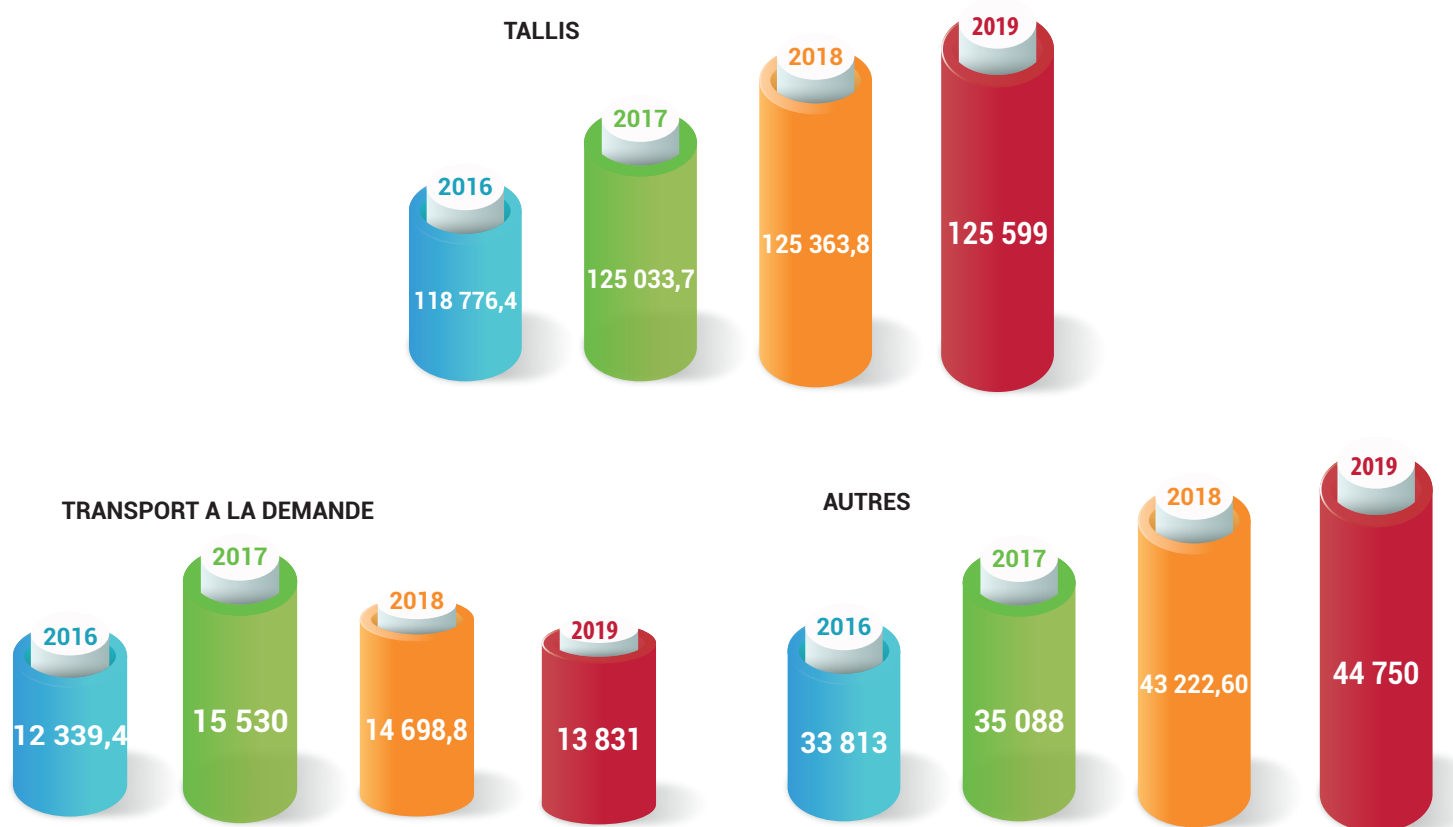
Bilan Transports urbains et à la demande

En 2019, on note une progression de fréquentation sur l'ensemble du réseau pour les transports urbains (Tallis) et à la demande (Malis). Le réseau urbain est plus productif avec 2% de voyageurs supplémentaires par rapport à 2018.

La fréquentation stagnante du transport à la demande (Malis) est due à la complémentarité du réseau Tallis-Malis avec le réseau Mobigo de la Région Bourgogne Franche Comté.

En 2019, le coût des transports pour ECLA est de 830 000 € HT. Cette somme est versée sous forme de compensation tarifaire et de subvention forfaitaire d'exploitation à l'exploitant, qui perçoit les recettes provenant des usagers, de la publicité, de la vente de cartes et supports et des pénalités. Pour cette année, elles s'élèvent à 184 305 €, ce qui est une nette progression (+0,5%) avec une fidélisation de la clientèle de 6,5% par rapport à 2018.

EVOLUTION DES RECETTES DE 2016 A 2019



Transports scolaires

Pour la rentrée scolaire 2019-2020, ECLA a travaillé en collaboration avec le service Transport de l'Unité Territoriale Régionale du Jura (UT39). Une campagne d'information a été mise en place au travers de mailings et de messages téléphoniques et les établissements scolaires et les communes ont été sensibilisés par prospectus d'information.

Pour les familles, la nouveauté 2019 est la dématérialisation totale de la procédure d'inscription scolaire via le site internet Tallis. Le service Transport Mobilité et Accessibilité a enregistré 1 480 demandes de prise en charge, soit 90 élèves de moins par rapport à l'année précédente.

Plan de déplacement Inter-établissement-PDIE

Dans le cadre du PDIE, ECLA a co-organisé avec BFCME (Bourgogne Franche-Comté Mobilité Électrique) les Rencontres de la Mobilité Électrique le 18 septembre 2019 à Lons le Saunier. Cette journée a été marquée par une exposition de véhicules électriques et une table ronde dans la salle de conférence du CARCOM.

Cette table ronde avait pour thème : « Je suis élu(e) d'une collectivité ou responsable d'entreprise et je veux passer à la mobilité électrique : comment faire ? ».

Des experts et des usagers de la mobilité électrique ont pu témoigner et apporter des éléments de réponse à ce sujet. Les retours d'analyse de satisfaction sont très positifs.

Pour une première année, l'adhésion à BFCME a été extrêmement profitable, notamment sur le plan financier et vis-à-vis de la communication.

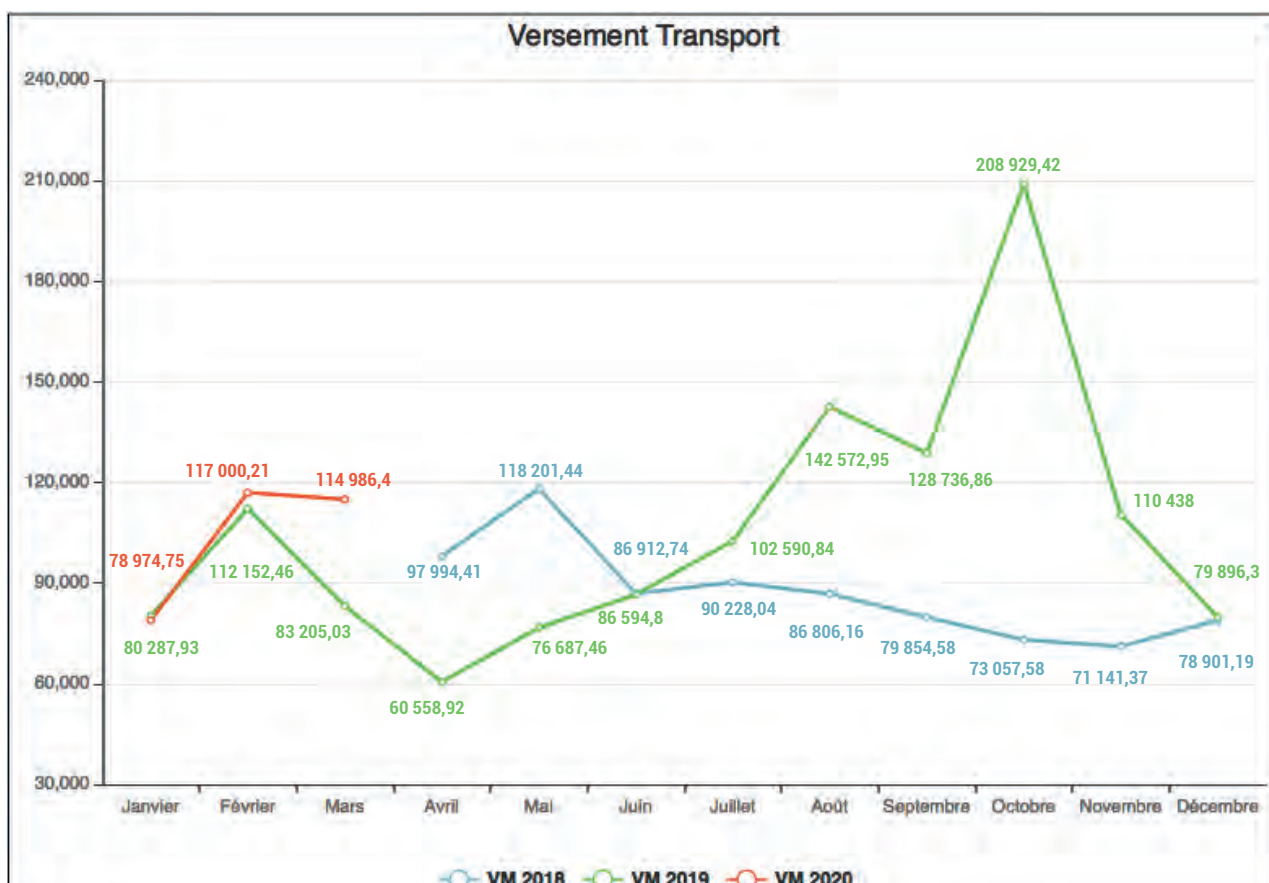


Versement mobilité

Le versement mobilité sert à financer les actions liées à la mobilité quotidienne sur l'ensemble du territoire d'ECLA telles que l'aménagement des infrastructures cyclables précédemment décrites, l'agenda du Sd'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée), l'adhésion à la centrale d'achat régionale Bourgogne Franche

Comté, la compensation tarifaire des voyageurs sur le réseau Mobigo et la promotion des mobilités alternatives.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'évolution des versements mensuels perçus sur l'année 2019 et 2018.



Dans un contexte de bouleversement de l'organisation du champ de la mobilité consécutif au vote et à la mise en œuvre de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), ECLA a choisi d'adhérer au GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) pour s'appuyer sur

une expertise extérieure et bénéficier d'un outil de formation de qualité.

L'agglomération participe activement à la nouvelle organisation de la mobilité prévue par la Région Bourgogne Franche Comté, chef de file territorial.

11 | VOIRIE

Travaux de voirie

Le renouvellement de la bande de roulement à concurrence de 3,8 km de voirie pour l'année 2019 permet d'atteindre depuis 2003 une réfection de 149,5 km de voirie sur un total de 308 km pour le territoire d'ECLA.

Cet investissement représente un montant global en 2019 de 878 000 € HT.

Travaux sur les ouvrages d'art

ECLA dans le cadre de sa compétence Voirie a, à sa charge la gestion des ponts, murs de soutènement et tunnels (ouvrages d'art attenants à une voirie constituant une dépendance de la route qu'ils supportent) situés sur les voies communales d'intérêt communautaire.

Fin 2019, le Bureau d'Etude d'ECLA, en collaboration avec l'ensemble des 32 communes, a entrepris un vaste travail de recensement des ouvrages d'art concernés. Cette action effectuée sur 75% des communes fait déjà état de 81 ouvrages d'art, dont l'entretien est à assurer par la Communauté d'Agglomération.

En 2020 la finalisation de cet état des lieux permettra aux membres de la Commission Voirie de définir la stratégie et la planification des études et travaux à réaliser sur les ouvrages d'art communautaires. Ce travail aboutira à un plan d'actions pluriannuel et à une proposition de clé de financement concernant les premiers travaux de remise en état avec la commune concernée. Une fois remis en état, l'entretien courant des ouvrages d'art sera assumé par ECLA.

La gestion des ouvrages d'art communautaires constitue un enjeu très important des années à venir pour le territoire.



Les désordres structurels observés sur certains ouvrages nécessitent des travaux à très court terme

12 | AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Le territoire d'ECLA est partagé en deux zones pour le déploiement de la fibre optique.

D'une part, Orange construit un réseau sur ses fonds propres dans le périmètre de l'agglomération de 2011, date du lancement de son programme au plan national (zone AMII).

D'autre part, le Département déploie un Réseau d'Initiative Publique (RIP) cofinancé par ECLA à Montaigu, Bornay et Verges en première phase 2018-2020. Baume-les-Messieurs, Geruge, Gevingey, Macornay, Moiron et Vernantois seront équipés à partir de 2022.

ECLA s'est doté de la compétence « Aménagement numérique du Territoire » en 2017 afin d'être associé au projet et de faire valoir ses priorités. Un groupe de travail numérique placé sous la responsabilité de Christian BRENIAUX, Maire de L'Étoile, pilote les opérations depuis février 2017 avec l'assistance d'Aménagique consultant prestataire d'ECLA. Le Service Informatique est le guichet unique référent pour les opérateurs, les partenaires et la population.

Déploiement d'Orange en zone AMII

La convention de déploiement initiale cosignée avec l'État, la Région et le Département le 14 mai 2018, a été complétée le 10 septembre 2019

par un avenant. Celui-ci reprend les nouveaux engagements pris par Orange au plan national :

- production d'un calendrier pluriannuel de démarrage des travaux à la maille communale
- production des volumes prévisionnels des locaux programmés et raccordables
- engagement de programmer 92 % des locaux et d'en raccorder 62 % pour fin 2019.

L'avancement d'Orange

Deux Comités de Suivi ont eu lieu en 2019 avec Orange et les cosignataires de la Convention. L'opérateur s'est engagé à installer et à raccorder toutes les armoires de rue (Points de Mutualisation de Zone : PMZ) en 2019 pour tout le territoire concerné. L'objectif n'a cependant pas été atteint. L'entreprise EIFFAGE, constructeur du réseau, a rencontré d'importants problèmes de logistique qui ont retardé les chantiers pour les parties souterraines et aériennes du déploiement. Par ailleurs l'abandon par SFR de ses intentions d'investir dans quatre communes d'ECLA a conduit Orange à reprendre la suite et à réaliser de nouvelles études d'ingénierie.

Les armoires inaugurées en 2019 sont celles de Briod-Vevy, Chille, Condamine, Conliège, Courlans, Frébuans, Publy et Villeneuve sous Pymont.



Inauguration de l'armoire fibre à Le Pin

En octobre 2019, 15 613 locaux étaient programmés et 4 900 raccordables (contre 8 005 programmés et 2 489 raccordables en 2018). Les prévisions de l'avenant de la convention visaient 16 442 locaux programmés et 11 095 locaux raccordables fin 2019. Le retard pris pour les raccordements se creuse.

Les actions d'accompagnement d'ECLA avec les Communes en 2019

- Les Communes ont apporté leur aide à EIFFAGE pour identifier les syndics de copropriété non-répertoriés sur ses bases de données.
- Des délibérations de principe favorables à l'installation de nouveaux poteaux ont été prises par les communes sur la suggestion d'ECLA.
- ECLA a permis à EIFFAGE de trouver rapidement un site de stockage de poteaux sur la ZAE Lons-Perrigny.
- ECLA a accompagné Orange dans les négociations menées avec l'ABF pour établir un protocole de passage de la fibre sur les immeubles protégés.
- ECLA et les communes de Conliège, Messia-Sur-Sorne, Montmorot et Perrigny ont mis en place en 15 jours le nouveau programme de permissions de voirie nécessaire à la reprise des déploiements par Orange après retrait de SFR. L'enlèvement de ces armoires non-utilisées fera l'objet d'une démarche collective.
- Les communes de L'Étoile et de Chilly-le-Vignoble (avec Orange) ont tenu une réunion d'information publique.
- Les Maires ont été informés de l'avancement des projets lors d'une réunion du bureau élargi le 7 novembre 2019.
- Les échanges entre ECLA et M. François PONS, adjoint au Délégué Régional d'Orange, sont permanents et associent les chefs de projet d'Orange et EIFFAGE en tant que besoin.

Evaluation pour 2019

Une année pleine de travail conjoint avec Orange et EIFFAGE a permis de créer des conditions de collaboration efficaces et fructueuses. L'opérateur a œuvré en plus grande transparence et a bien intégré les priorités de la collectivité.

Les Communes ont fait preuve de compréhension et de réactivité pour apporter leur concours à la bonne marche des chantiers. Elles ont un

rôle irremplaçable de relais pour signaler les problèmes rencontrés sur le terrain. Orange se plaît à souligner la qualité de l'accueil lors de chaque inauguration d'armoire dans les communes.

On constate cependant, un décalage préoccupant de l'indicateur des locaux raccordables par rapport aux objectifs. Orange reconnaît que son sous-traitant EIFFAGE, chargé de déployer par ailleurs le Grand Besançon et initialement la commune de Dole, a rencontré des problèmes importants de logistique. En outre les travaux de déploiement aérien, particulièrement présents dans les communes rurales, sont source de difficultés au niveau administratif avec ENEDIS et au niveau industriel avec une pénurie de poteaux.

Déploiement du réseau du Département en zone RIP

Les objectifs pour 2019 visaient le déploiement du réseau à Montaigu (débuté en 2018), Bornay et Verges (2019-2020).

Une convention de financement a été établie avec le Département engageant ECLA à hauteur d'un coût forfaitaire à la prise correspondant à 25 % du coût de l'investissement. A ce titre, un versement de 40 500 € a été versé en 2019 pour les études de Bornay et Verges.

Toutefois en raison d'une modification de la programmation des opérations, aucune réalisation n'a été entreprise en 2019.

Les déploiements de fibre optique prévus en phase II pour les autres communes d'ECLA à partir de 2022 se réaliseront dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public dont le marché n'est pas encore attribué. Le territoire d'ECLA sera dès lors desservi par trois réseaux différents.

Raccordement des ZAE d'ECLA

Le réseau de première génération déployé par le Département de 2007 à 2009 raccorde déjà la plupart des ZAE d'ECLA et permet aux entreprises d'accéder aux offres professionnelles des fournisseurs d'accès spécialisés, à des tarifs concurrentiels.

Toutefois, les frais de raccordements sont souvent un frein pour les entreprises pour des raisons techniques. En outre, ces offres ne sont pas disponibles aux mêmes conditions tarifaires sur les réseaux « grand public ».

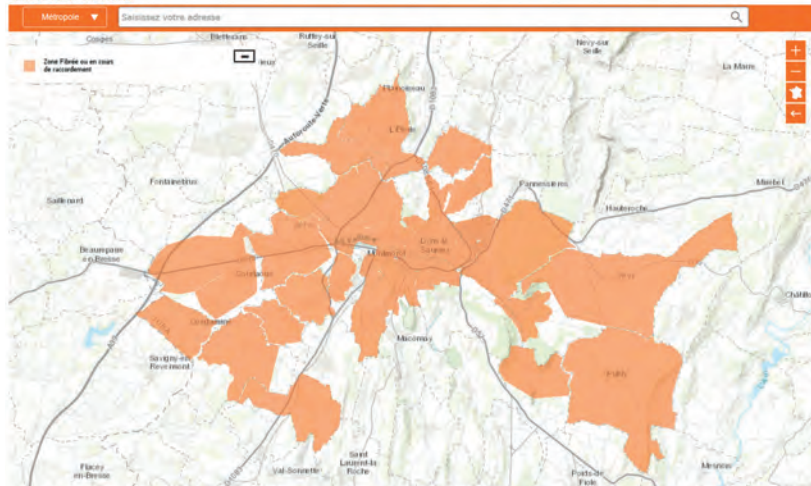
L'objectif d'ECLA formulé dans le projet de territoire est dès lors de cofinancer un pré-raccordement de toutes les entreprises en ZAE permettant d'établir un coût de raccordement forfaitaire pour 500€.

L'adhésion de l'Agglomération à l'Agence Départementale d'Ingénierie était une condition préalable à la mise en place de ce programme. Son économie générale a été arrêtée en liaison avec l'ADI et les services du Département mais un accord reste à trouver sur les conditions de son financement.

La carte de couverture très haut débit avec la Fibre Orange

Orange est l'opérateur ayant fourni l'accès internet fixe le plus performant à ses abonnés durant l'année 2019*.

Découvrez maintenant où en est le déploiement de la Fibre dans votre ville, votre quartier, votre rue, en testant votre adresse ci-dessous, puis cliquez dans la carte sur l'icône



13 | ASSAINISSEMENT

Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

L'étude du SDA des deux principaux systèmes d'assainissement du territoire d'ECLA (Vallière et Sorne) sur 2019 a permis de proposer un programme de mesures complémentaires sur les eaux claires permanentes et les apports d'eau de pluie, permettant de définir avec précision un programme de travaux pluriannuels chiffrés pour fin 2020.

Traitement (sur tous les sites)

- Acquisition de nombreux équipements pour assurer les maintenances curatives et préventives, et le renouvellement des équipements d'usure.
- Début du changement du système de communication des équipements pour permettre le maintien de la télégestion lors de la suppression des systèmes par lignes hertziennes.

Travaux sur les stations de traitement en 2019

Station de Courlaoux :

- Renouvellement de pompes et de débitmètres
- Acquisition d'un nouveau préleveur pour compléter la surveillance des rejets (18 000€).

Station de Montmorot :

- Renouvellement des manchettes d'aération sur le bassin d'aération n° 1 (après le premier en 2018)
- Renouvellement canalisation évacuation des jus du local de traitement des boues
- Renouvellement agitateur fosse de maturation
- Création d'une plate-forme de gestion des apports extérieurs
- Aération du local de traitement des boues

Petites stations : dégriller de Briod, La Lième à Pannessières, étude diagnostic de Trenal, ...

Travaux sur les réseaux en 2019

- Déconnection des eaux pluviales rue du Marché au Bois Blanc à Lons le Saunier
- Collecte des eaux pluviales Rue des Grillères à Geruge
- Réhabilitation du réseau unitaire rue du Pré Guyot à Perrigny
- Déconnection des eaux pluviales rue Jules Bury à Lons le Saunier
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales au stade à l'Étoile
- Extension d'un réseau de collecte des eaux usées Route de Quintigny à l'Étoile
- Travaux divers de réparations des réseaux et de création de branchements
- Réhabilitation du réseau pluvial chemin de la poste à Pannessières
- 3 469 ml d'inspections télévisuelles des réseaux
- 3 086 ml de curage des réseaux
- 132 contrôles de dispositifs d'assainissement non collectif dont 22 pour des installations neuves ou réhabilitées
- 26 entretiens d'assainissement non collectif
- 258 contrôles de raccordements en assainissement collectif



14 | GESTION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Pour mémoire, cette compétence est déléguée au SDIS. ECLA participe au financement de la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) principal de Lons-le-Saunier, sur le site du Rocher à Montmorot. Ces travaux, débutés fin 2018, doivent s'achever à l'été 2020.

ECLA finance ces travaux à hauteur de 48,468% du

coût des travaux dont l'estimation prévisionnelle est de 5 300 000 € HT.

En 2019, la contribution d'ECLA s'est élevée à 1 027 521,60 € (subvention d'investissement), soit un pourcentage de 19,23 % des dépenses d'investissement du budget principal.

15 | POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville de l'agglomération d'ECLA

En 2019, des projets en direction des habitants du QPV (quartier Marjorie/Mouillères) ont été menés après les validations du Comité de Pilotage du 16 avril 2019 puis du Conseil communautaire le 04 juillet 2019.

La convention cadre du Contrat de Ville 2015/2020 avait défini des objectifs sur trois axes (Cohésion sociale, Cadre de vie et habitat et Emploi et développement économique) qui se traduisent en quatre orientations stratégiques en s'appuyant sur un diagnostic partagé.

Les projets retenus en 2019 par le comité de pilotage ont été les suivants :

- Pilier cohésion sociale : 34 actions (16 en direction des jeunes publics, 2 sur la parentalité,

4 d'accès au droit, 2 d'apprentissage du français, 4 culturelles, 2 sportives, 4 sur la prévention des violences)

- Pilier cadre de vie et habitat : 1 action d'accès à l'autonomie (permis de conduire)

- Pilier emploi et développement économique: 4 actions (2 de structures d'insertion, 1 de projet de création d'entreprise, 1 de projet de formation)

Contrat urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Pour l'année 2019, l'affectation par la Communauté d'Agglomération de la subvention versée (avec retenue sur l'attribution de compensation de la Ville de Lons le Saunier) a été identique aux précédentes années, soit 102 000 €, pour des actions portées par différents organismes ou associations locales.

16 | HABITAT ET LOGEMENT

Malgré la fin de l'OPAH en 2017, de nombreux dossiers ont fait l'objet d'attribution d'aide en 2019. Ainsi, 67 logements ont été réhabilités avec des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), dont 16 en traitant les problématiques énergétiques. La politique de l'habitat menée par ECLA a permis de mobiliser un peu plus de 434 000 € de subvention de l'ANAH sur le territoire pour des particuliers occupant leur logement et 110 000 € pour les bailleurs en 2019. ECLA est venu abonder ces montants pour 11 000 €.

L'année 2019 clôture la délégation des aides à la pierre dont ECLA avait la charge. Ainsi, l'instruction des dossiers d'aide sera désormais suivie par le Conseil Départemental du Jura.

En ce qui concerne le programme Action Cœur de Ville, l'année 2019 a permis d'initier le dispositif avec le lancement de l'étude pré-opérationnelle de définition de la politique habitat privé. Elle débouchera sur la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), ainsi que d'autres dispositifs spécifiques, couvrant les zones prioritaires de Lons le Saunier et de Montmorot (hyper-centre, quartier de la gare et des administrations, les Salines, les Prés-des-Dames, les Mouillères, la Marjorie, la Guiche, les Crochères ...).

La procédure de transformation en Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) a été entamée en fin d'année afin d'entrer dans le nouveau dispositif issu de la loi ELAN et ouvrant de nouvelles opportunités pour notre territoire.

17 | PETITE ENFANCE

Le pôle enfance et plus particulièrement le service petite enfance, a vécu sa première année complète en 2019, suite au transfert de la compétence en

juillet 2018. Un rythme de croisière s'est installé, aussi bien dans l'organisation matérielle que physique des structures.

Vie des structures

- En 2019 on recense 1 159 jours d'ouvertures toutes structures confondues pour 276 543 heures contre 266 495 en 2018, soit une progression de 3,63 %. Notamment, il est important de noter la forte progression des heures de + 14,35 % en Crèche Familiale aux domiciles des 17 assistantes maternelles du territoire.
- Pour répondre aux sollicitations des équipes, des journées pédagogiques ont été mises en place. Elles permettent aux agents de l'ensemble des structures en dehors de la présence des enfants, de prendre du temps pour travailler par site sur des projets, des protocoles, et des formations collectives. Ces journées visent à appréhender encore mieux la prise en charge des enfants par les équipes.
- L'épisode de la canicule a mis en lumière la difficulté d'accueillir les tout petits sans véritable climatisation au sein des structures. Ainsi, l'accueil des enfants a été privilégié sur le Centre Social de Pavigny. Ce site présente la possibilité d'utiliser des locaux à la température plus fraîche.

Les animations/activités 2019

- Venues régulières d'intervenants extérieurs (psychomotricienne, musico thérapeute) sur toutes les structures (ateliers financés à 80 % par la CAF).
- Semaine de la Petite Enfance du 18 au 24 mars sur le thème « pareil, pas pareil » avec des ateliers nouveaux permettant aux parents d'y participer et d'échanger sur les pratiques.
- Matinée portes ouvertes du 23 mars a permis de présenter les lieux d'accueil aux futures familles, les locaux et le projet éducatif en lien avec la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune enfant.
- Semaine exceptionnelle de l'anniversaire des droits des enfants en automne : toutes les structures ont pu participer aux actions mises en place par le Pôle Enfance en découvrant la mezzanine de Juraparc transformée en salle de jeux géante, tout en profitant d'un spectacle spécifique.



- Les enfants découvrent le jardin et la cuisine en partenariat avec le centre de loisirs de Montciel, dans le cadre du projet jardin'age, jardiniers et cuisiniers partagent leurs savoir-faire avec les enfants, les objectifs étant de donner l'habitude aux enfants et aux familles de faire du jardin et de cuisiner la production au cours d'ateliers. Au menu : gaufres aux poivrons, haricots verts...
- Dans cette dynamique, les enfants ont pu découvrir la vie à la ferme. En effet, c'est avec beaucoup de joie et d'émerveillement que les enfants ont pu accueillir la ferme au sein du Multi accueil Victor Hugo et que d'autres structures ont pu faire le déplacement et découvrir différentes fermes sur notre territoire.
- De nombreuses rencontres et échanges ont lieu aussi bien avec l'accueil de loisirs de Montciel, la médiathèque, l'association « Lire et faire lire », le lycée de Mancy...
- Le Relais Assistantes Maternelles s'est développé à l'échelle communautaire en accueillant des Assistantes Maternelles (AM) et des enfants de différentes communes de l'agglomération en temps de jeux. Il s'est ouvert vers l'extérieur avec la mise en place de projets en partenariat avec l'EPHAD Edilys et le Lycée professionnel de Mancy. La mise en place d'ateliers de communication bienveillants en soirée a contribué à la professionnalisation des AM dites « Libérales ». La fréquentation du relais est en perpétuelle augmentation.

18 | COMMUNICATION

Les nouveaux médias d'ECLA en 2019

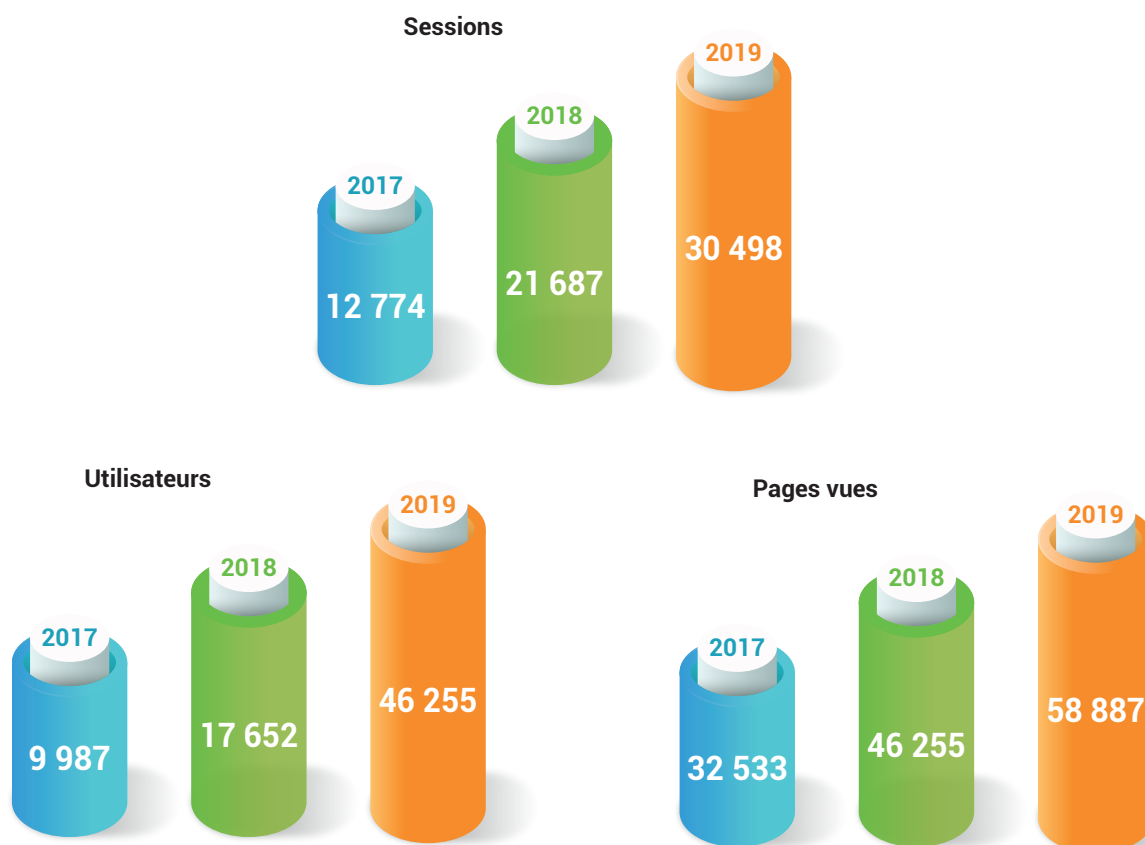
La résurgence du magazine **ECLA & Vous** qui n'avait plus été édité depuis 2014.

Le magazine communautaire a été imprimé en 24 pages au format 18,5 cm x 27 cm. La diffusion s'est faite de deux façons : avec La Poste pour Lons et Montmorot et par les élus municipaux dans les autres communes. Ces dernières ont pu récupérer leurs exemplaires sur trois journées dans les ateliers municipaux de Lons en ZI et dans les locaux de l'ancienne Communauté de Communes du Val de Sorne à Macornay.

Le site **campus-numerique-lons.fr** a été lancé en milieu d'année et dans la foulée les pages dédiées au Campus sur deux réseaux sociaux ciblés : Facebook et LinkedIn



Ecla-Jura.fr



Page Facebook « ECLA Lons Agglo »

Créée le 6 janvier 2017, 230 publications ont été réalisées en 2019 (sur 251 jours ouvrés).

L'audience de la page : 882 personnes aiment la page et 1 072 sont abonnées

Les posts les plus suivis :

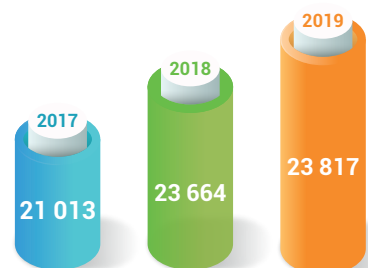
1. Annonce des conférences de l'inauguration du Campus pour 38 600 vues (30 octobre)
2. Sécheresse : seuil d'alerte atteint 17 300 vues (15 juillet)
3. Route 1083 coupée / travaux (17 juin) 12 900 vues

Page Twitter « ECLA Lons Agglo »

143 abonnés
116 abonnements

Site TagEmploi Lons-le-Saunier

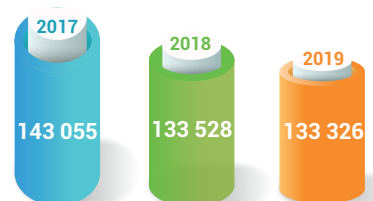
Audience du site Tagemploi - Lons-le-Saunier



Sessions



Utilisateurs



Pages vues

Les actions de l'année 2019

- la cérémonie des vœux au Dojo avec la réalisation d'un reportage photo et de séquences vidéo
- la Journée des Droits des Femmes avec la réalisation d'une séance photo en interne avec des collaboratrices (direction générale, sport...)
- les portes ouvertes dans les structures de la Petite Enfance avec réalisation de l'affiche et reportage photo dans les structures
- le 3e Trophées des maires au théâtre en partenariat avec Le Progrès Événement
- l'arrivée de la fibre sur les communes du territoire (réalisation de reportages photos)
- la mise en place de l'inscription au transport scolaire sur le site internet
- le tournoi inter-ligues finales nationales de Basket (partenariat communication)
- diverses conférences de presse : Bus à Baume les Messieurs, rencontre de la mobilité électrique à Lons le Saunier
- la pose de la passerelle de la Chanière entre Perrigny et Lons le Saunier (reportage photos et vidéo)
- l'inauguration du Campus Numérique
- la présentation du 1er clip « ECLA c'est quoi ? »

Cette année, pour les réunions des bureaux et ses conseils communautaires, les gobelets plastiques à usage unique ont été remplacés par des gobelets réutilisables en polypropylène sans bisphénol A et recyclables.

De même les nouveaux stylos ECLA ont été choisis en bioplastique (origine végétale : amidon de maïs).

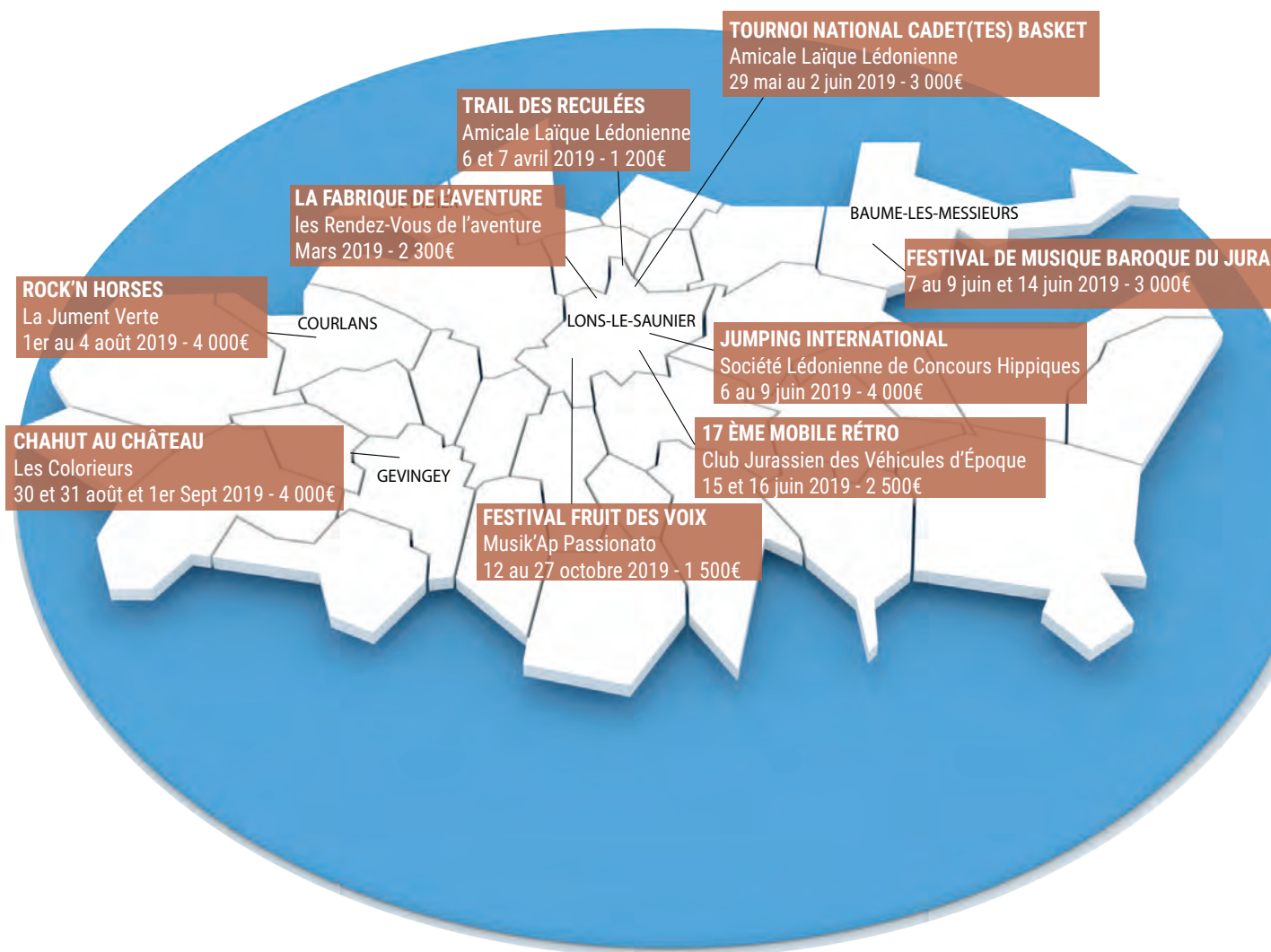


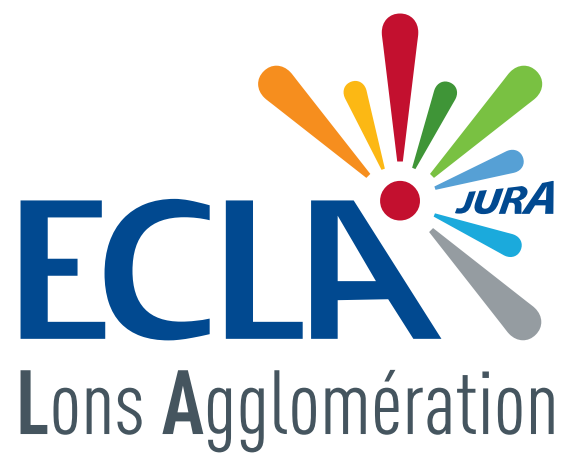
Le clip «ECLA, c'est quoi ?» est visible sur la chaîne Youtube d'ECLA Lons Agglomération

19 | SUBVENTIONS À L'ÉVÉNEMENTIEL

Conformément à l'article 9-4 des statuts, ECLA a décidé d'accompagner les manifestations qui concourent à la communication et à l'attractivité du territoire, et qui ont un impact sur le plan économique et touristique.

En 2019, 9 manifestations ont été soutenues, dans les domaines culturel, festif et sportif, pour un total de 25 500 €





Rapport d'activité 2019